

PROSPECTIVES

Volume 4, numéro 1

Février 1968

présente un
document spécial

Confessionnalité ou pastorale dans l'école?

par

Pierre ANGERS

TABLE DES MATIÈRES

19 AVANT-PROPOS

20 I — LA MISSION DE L'ÉGLISE EN ÉDUCATION

A — L'Église et la mission, 20 — L'Église-communauté, 20 — L'Église-institution, 20 — L'institution est au service de la communauté, 20 — Le Seigneur, seul chef de l'Église, 21 — L'Église communauté missionnaire, 21 — La mission est universelle, 22 — Retour à la conception traditionnelle de la mission, 22 — Un approfondissement doctrinal, 23 — L'Église dans la société sécularisée, 23 — Le régime de chrétienté, 23 — Fin de la chrétienté, 24 — L'Église tournée vers le monde, 25 — Le Seigneur est venu pour le monde, 25 — L'Église est enseignée par le monde, 25 — La mission de l'Église est religieuse, 26 — Le but de la mission est la conversion du cœur, 27.

B — La mission de l'Église dans l'École, 27 — La présence de l'Église dans l'école est missionnaire, 27 — L'éducation de la foi et l'enseignement des matières profanes, 28 — Les deux dimensions de l'éducation de la foi, 29 — Une distinction touchant les droits de l'Église en éducation, 30 — Finalités et moyens de la mission de l'Église dans l'école, 30 — L'École confessionnelle est un moyen, 31.

C — Les objectifs de l'éducation de la Foi, 32 — Buts et moyens de la formation chrétienne, 32 — Définir avec rigueur l'éducation de la foi, 32 — La proclamation du message, 33 — Foi et liberté sont inséparables, 34 — Foi et intelligence des événements, 34 — La foi est fraternelle, 35 — La foi et la conscience sociale, 36 — La foi se vit en Église, 37 — Méthodes et techniques scolaires, 38 — Distinguer entre la catéchèse et les sciences religieuses, 38.

39 II — LES STRUCTURES DE LA MISSION DANS L'ÉCOLE

A — Trois hypothèses à examiner, 39 — La valeur relative des structures, 39 — Trois hypothèses, 40.

B — La confessionnalité traditionnelle, 40 — Caractères internes de la confessionnalité, 40 — Les structures administratives, 41 — Une présence de style bureaucratique, 41 — Une institution rattachée à la chrétienté, 42 — Nature de la chrétienté, 42 — Disparition de la chrétienté, 42 — Nous assistons à l'effritement de la confessionnalité traditionnelle, 43 — Les effets de la sécularisation sur l'école, 43 — L'humanisme chrétien, un fait de chrétienté, 44 — Valeurs et faiblesses de l'humanisme traditionnel, 44 — Nouvelle conception des rapports entre la culture et le message chrétien, 45 — Divorce entre l'Église et le monde, 46 — La forme nouvelle de la mission, 47 — L'interprétation des signes des temps, 47 — Foi chrétienne et attente terrestre, 48 — L'école nouvelle est un signe des temps, 48 — Conclusion, 49.

C — La confessionnalité renouvelée, 49 — Les règlements du comité catholique, 49 — Réforme de l'institution confessionnelle, 50 — La confessionnalité est située dans l'école, 50 — Le respect des fonctions propres de l'école, 50 — L'éducation de la foi et son exigence, 51 — Les objectifs de la catéchèse et de la pastorale, 52 — L'originalité des règlements, 53 — Les obstacles à prévoir, 54 — Les exigences radicales de la confessionnalité renouvelée, 54 — La confessionnalité renouvelée est fondée sur l'exigence même de la foi, 55 — Extension improbable de la confessionnalité renouvelée, 55 — Confusion au plan des structures, 56 — Une formule de transition, 56.

D — Un service de pastorale dans l'école non confessionnelle, 57 — Une troisième hypothèse, 57 — Une formule adaptée aux attentes spirituelles, 58 — Avantages de cette hypothèse, 58 — Définir la vraie nature de l'école, 59 — Définir la mission véritable de l'Église, 59 — Conditions d'application, 60 — Les étudiants doivent participer à leur formation, 61 — Raser les bastions, 61 — Le rôle des structures, 62 — Une mise à jour de la pastorale scolaire, 62 — Exigences de cette mise à jour, 63 — Découvrir à nouveau la pédagogie de la foi, 63 — Etat rudimentaire de la pastorale en milieu scolaire, 64 — Un centre de recherches pastorales, 64 — La collaboration des praticiens et des chercheurs, 65.

66 III — CONCLUSION

Confessionnalité ou pastorale dans l'école ?

par Pierre ANGERS

AVANT-PROPOS

J'AI TENTÉ, dans cet essai, d'étudier les requêtes de l'éducation de la foi en milieu scolaire en les reliant à la mission de l'Église et à la théologie des valeurs culturelles. C'est à la lumière de ces rapports que se distinguent le mieux les éléments permanents des données accessoires. Et cependant, une étude de cette nature nous conduit comme insensiblement au centre d'un grand nombre de forces hétérogènes dont il importe de tenir compte et entre lesquelles il convient de maintenir un équilibre difficile et délicat: courants sociologiques d'un âge nouveau, traditions éducatives de notre milieu et transformations profondes du fait scolaire, présence d'un organisme aussi complexe que l'Église dont la vie se déploie sur deux séries de pôles complémentaires: mission et institution, événement et structure, tradition et prophétie. L'étude de l'activité pastorale en milieu scolaire et celle de la confessionnalité se situent dans ce contexte complexe et mobile. C'est pourquoi il est important de dégager les éléments prédominants du problème. Or, l'éducation de la foi est avant tout une activité religieuse et, à ce titre, elle appartient à la compétence de l'Église. Les aspects juridiques et administratifs sont secondaires par rapport à la dimension religieuse. Je me suis arrêté à déployer cette dernière dimension qui est primordiale.

La première partie de l'essai a trait à la mission de l'Église et à ses finalités religieuses dans le milieu scolaire. J'ai tenté de déterminer quelques aspects de l'Église relatifs à son rôle éducatif ainsi que les objectifs de la formation chrétienne, en tenant compte des besoins du monde actuel, auxquels le chrétien est appelé à demeurer toujours très attentif en raison même de sa foi.

La seconde partie s'attache à l'évaluation critique des structures scolaires dans lesquelles l'Église et les chrétiens sont appelés à remplir leurs tâches d'éducateurs de la foi. Je propose une nouvelle forme de structure — une école

laïque ouverte à l'action de l'Église — qui ne nous éloigne ni de la société civile ni de Dieu; ce qui constitue la double faiblesse de la confessionnalité traditionnelle, dont les structures mi-ecclésiastiques et mi-civiles soulèvent, à l'heure actuelle, pour les croyants eux-mêmes, plus d'obstacles qu'elles ne résolvent de difficultés.

Je me suis limité dans ces pages aux conditions concrètes relatives à une seule époque et à un seul pays: le Québec contemporain, qui a déjà rompu sous bien des aspects avec son passé et qui prend désormais un départ culturel tout à fait nouveau. Enfin, mes propos se bornent à décrire la situation des milieux catholiques.

Je désire remercier tous ceux qui m'ont aidé de leurs réflexions et de leurs suggestions dans la rédaction de cet essai.

I

LA MISSION DE L'ÉGLISE EN ÉDUCATION

A — L'Église et la mission

L'Église - communauté

L'ÉGLISE, ouverte au monde par nature et par vocation, et en état d'osmose avec les forces créatrices à l'œuvre dans l'humanité, est le peuple de Dieu réuni dans le Christ à qui toutes les nations et tous les hommes sont donnés en héritage. Par la volonté du Christ, son fondateur, l'Église est une communauté fraternelle, une fraternité mondiale animée par l'Esprit. Telles sont sa vocation et sa tâche d'être un mystère de participation entre Dieu et les hommes, un mystère de communion entre les hommes de toutes races, de toutes couleurs et de toutes cultures.

L'Église est une communauté de personnes, une communauté fondée sur l'égalité substantielle des personnes qui la composent. C'est ainsi que la *Constitution dogmatique sur l'Église*, dans le chapitre sur « Le Peuple de Dieu », décrit l'existence des chrétiens en sa qualité spirituelle radicale. Avant de traiter des fonctions et des états particuliers dans l'Église, le document parle de ce qui est commun à tous les chrétiens, qu'ils soient évêque ou prêtre, père ou mère de famille, jeune ou adulte. L'Église apparaît comme une communauté faite des disciples du Seigneur, animés et enseignés par l'Esprit. La réalité communautaire est dans l'Église la valeur première.

L'Église - institution

L'Église est aussi une société organisée et hiérarchisée, structurée par le pouvoir apostolique et rassemblée par l'institution sacramentelle. Par rapport à la valeur première de l'existence communautaire, la structure hiérarchique apparaît comme seconde (je ne dis pas secondaire, c'est-à-dire peu importante), en ce sens qu'elle existe en référence à autre chose et qu'elle ne saurait se justifier par elle-même. La hiérarchie est un service de l'existence chrétienne et de la communauté des fidèles, appelés à vivre et à agir sous l'emprise de l'Esprit.

L'institution est au service de la communauté

Ce qui vient en premier lieu dans la Nouvelle Alliance, ce sont les relations communautaires, la communion interpersonnelle qui s'opère sous l'impulsion de l'Esprit-Saint dont les lumières sont répandues dans le cœur de tous les chrétiens. Les dons de l'Esprit sont la marque distinctive de l'Église entière, communauté

de tous les croyants. Dans la diversité de ses dons, l'esprit crée l'ordre et l'unité, il structure la communauté dans la liberté et l'engagement mutuel entre les personnes; il invite à l'acceptation inconditionnelle d'autrui et à l'approfondissement des relations interpersonnelles. La structure hiérarchique dans l'Église est un ministère, c'est-à-dire un service, placé lui-même sous l'animation de l'Esprit; il a pour fonction de favoriser la diffusion de l'Esprit dans le peuple de Dieu, de diriger la croissance de la communauté ecclésiale et d'assurer ainsi le témoignage de la charité. Tout service de ce genre est à effectuer sous l'influence de l'Esprit comme un mandat reçu de Dieu. Ainsi peut-on affirmer que l'Esprit témoigne dans l'Église de l'aspiration solidaire de tous les hommes à la fraternité par des signes tangibles où la structure hiérarchique a sa place et apparaît comme un élément de la structure charismatique de l'Église. À moins de dégénérer en un système de domination cléricale, la structure officielle se profile sur un arrière-plan, celui de la structure charismatique de l'Église, qui est fondamentale. « Là où est l'Esprit du Seigneur, là règne la liberté »¹; et là est la communauté chrétienne.*

Le Seigneur, seul chef de l'Église

L'Église, épouse et mère, n'est pas une réalité qui se suffit à soi-même; elle est une institution qui reçoit sa consistance d'un autre que soi, à savoir Le Seigneur (qui est le seul chef de l'Église, la seule tête du Corps du Christ); et elle existe pour d'autres que soi, à savoir tous les hommes à réunir dans le Christ. Dans la visibilité des structures, l'Église signifie le Christ appelant tous les hommes à le suivre; elle n'est donc pas à elle-même son propre principe et sa propre fin.

L'Église n'existe pas pour elle-même; elle a été fondée pour tous les hommes et pour le monde à l'égard de qui elle a une mission. Si, d'une part, l'Église vit dans le monde dont elle partage le destin et avec qui elle fait route,² d'autre part, le monde et l'histoire sont englobés dans un dessein de salut dont le Christ est le centre, — dessein auquel l'Église est ordonnée et qu'elle a reçu mission de poursuivre sous l'impulsion de son Seigneur.

L'Église, communauté missionnaire

L'expansion du dessein de Dieu, son accomplissement progressif dans l'espace et le temps sont confiés à l'Église; ils font de l'Église une communauté missionnaire. Au service du monde en vue de le conduire à Dieu, l'Église est missionnaire. Les fonctions qu'elle remplit ont toujours pour but d'évangéliser. Cette activité missionnaire prend sa source dans le mystère de la vie de Dieu qui cherche à communiquer aux hommes ses dons, son amour, sa générosité créatrice, sa puissance de renouvellement. L'Église n'a d'autre objectif que de poursuivre l'œuvre commencée un jour par le Christ en Palestine. Toute sa raison d'être consiste à faire connaître le Seigneur, à lui rendre témoignage. L'expansion du règne de la charité dans le cœur des hommes et dans les structures sociales, telle est sa fin. L'Église n'existe que par et pour la mission. Église et mission sont donc deux aspects de la même réalité.

Décrivant la vie nouvelle dans le Christ, saint Paul a écrit dans l'Épître aux Éphésiens³: « C'est lui (le Christ) qui a donné aux uns d'être apôtres, à d'autres

* Les structures ecclésiales simples et sans aucune complexité que l'on trouve dans le Nouveau Testament — le collège apostolique et l'institution sacramentelle — sont au service de la communauté et elles sont en relation interne avec les dons charismatiques du Saint-Esprit, lesquels sont répandus sur toute l'Église. Le lourd appareil administratif dans lequel s'est cristallisée l'institution hiérarchique de l'Église n'apparaît pas dans le Nouveau Testament. Cette excroissance d'éléments sociologiques fait obstacle à bien des égards à l'annonce du message évangélique et à l'esprit de service. Elle tend à donner à l'Église l'allure d'une entreprise organisée (comme la General Motors ou la Standard Oil); l'Église ne parvient que difficilement à demeurer une communauté de personnes capable de dialoguer avec le monde.

d'être prophètes, ou encore évangélistes, ou bien pasteurs et docteurs, organisant ainsi les saints pour l'œuvre du ministère, en vue de la construction du Corps du Christ, au terme de laquelle nous devons parvenir, tous ensemble, à ne faire plus qu'un dans la foi et la connaissance du Fils de Dieu... » Les fonctions mentionnées par saint Paul sont des ministères; ces ministères ont pour but d'accomplir le dessein de Dieu et d'édifier le Corps du Christ en communiquant aux hommes les dons de Dieu. Cette œuvre est attribuée à tous les « saints », c'est-à-dire à tous les chrétiens appelés par vocation à concourir à construire l'Église et à répandre la vie de Dieu par la mission. Le rôle des ministères hiérarchiques est d'organiser le service ou la mission de tous les chrétiens, auxquels incombe l'œuvre d'édifier le Corps du Christ. « La hiérarchie est un service institué, avec une responsabilité et des pouvoirs correspondant à cette charge, pour nourrir, organiser, diriger l'activité des chrétiens qui est elle-même tout entière et, comme telle, qualifiée comme un service des hommes en vue de Jésus-Christ. »⁴

La mission est universelle

Vatican II a présenté l'Église et sa condition missionnaire sous un jour nouveau. Le Concile est passé d'une conception de l'Église et de la mission où prédominait l'aspect juridique à une conception ecclésiale et missionnaire fondée sur la grâce et l'animation de l'Esprit-Saint. Ce passage du juridisme à une ontologie de la grâce marque le retour à une tradition plus ancienne que celle que nous avons héritée du catholicisme post-tridentin. Il en résulte un renouveau et un approfondissement très féconds de la pensée chrétienne.

Les missions modernes ont pris leur essor au moment de la Renaissance, alors que l'Europe découvrait de vastes continents à peine connus des voyageurs du Moyen-Âge. La notion de mission, communément acceptée jusqu'à nos jours s'est alors imposée. D'un côté, il y avait la chrétienté occidentale, terre d'élection de l'Église et des baptisés et, de l'autre, les pays habités par les infidèles. Lorsque fut fondée la Congrégation de la Propagation de la Foi, cette image territoriale de la mission fut traduite dans les formules juridiques qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours (bien que durant cette période, les situations sociologiques et politiques se soient profondément transformées). Les derniers papes ont souligné dans leurs encycliques les responsabilités missionnaires de l'Église entière. L'Église était tenue, par un devoir de charité, à porter secours aux peuples éloignés de l'Évangile qui souffrent d'un grand dommage spirituel. Les chrétiens concevaient ce devoir comme une activité où l'Église donnait généreusement sans rien recevoir en retour des peuples et des cultures où elle venait s'implanter. Mais la théologie de cette époque n'a pas intégré les missions dans la Mission, laquelle se rattache à l'envoi du Fils et du Saint-Esprit, qui est le reflet même de la vie trinitaire.⁵

Retour à la conception traditionnelle de la mission

C'est Vatican II qui a mis en lumière la nature essentiellement missionnaire de l'Église. Il a ressourcé le terme de « mission », qui fait corps avec toute la Révélation. Les missions sont à comprendre dans la mission même de l'Église,⁶ qui n'est autre que le prolongement de la mission du Fils⁷ et de l'Esprit-Saint.⁸ L'Église s'accomplit dans la mission; elle réalise le dessein de Dieu de tout récapituler dans le Christ.⁹ La mission prend sa source dans le mystère de Dieu, qui, se révélant comme amour, veut communiquer sa vie à l'homme.¹⁰ La mission évangélisatrice de l'Église, — en pays infidèle comme dans les anciennes chrétientés, — demeure partout la même et elle se situe au cœur de l'histoire du salut. Fondée par le Christ comme instrument de salut,¹¹ l'Église a la tâche d'être partout à la portée des hommes. Ainsi elle apparaît comme un organisme missionnaire en vertu de sa nature même. La mission est coextensive à l'Église.

Cette vue universaliste de la mission — l'Église est missionnaire partout où il y a des hommes à qui l'Évangile doit être annoncé — a exigé un rajustement dans le vocabulaire. Le Décret sur l'*Activité missionnaire* utilise généralement le mot « mission » selon le sens dynamique répandu dans les Écritures; il désigne la force d'expansion du Corps mystique, animé par le souffle de l'Esprit-Saint en vue de réaliser le dessein salutaire de Dieu. Le Décret emploie rarement le terme « mission » dans le sens passif (les territoires de mission) qui, avant le Concile, correspondait à l'usage le plus courant. En outre, en vue de traduire plus fidèlement cette conception et d'en diffuser l'usage, le Concile a changé le titre du schéma original; au terme « missions » il a substitué, dans le titre, l'expression « l'activité missionnaire ».¹²

Un approfondissement doctrinal

Il convient, pour l'étude de notre sujet, de peser la portée de cet approfondissement doctrinal et de saisir les conséquences de cette nouvelle perspective; elles représentent tout autant un retour à l'ancienne tradition qu'un progrès de la pensée et de l'expression. La mission appartient à l'être même de l'Église, si bien qu'il est impossible de séparer Église et mission. L'Église est médiatrice entre le Christ et le monde. Elle participe au mystère de Jésus, elle n'est rien d'autre que la participation à la mission du Christ dans le monde. Elle n'est pas fondée pour exercer une double action, dont l'une porterait sur les chrétiens de l'intérieur et l'autre sur les infidèles. Elle est missionnaire et elle rayonne tout naturellement dans le milieu ambiant. En tout lieu et en tout pays, dans les terres de vieille chrétienté et dans les jeunes nations récemment ouvertes à l'évangélisation, l'Église est missionnaire. Partout où il y a des hommes, des milieux humains, des espaces culturels, l'Église, sacrement de la rencontre, est appelée à témoigner de l'Évangile, à annoncer le règne du Seigneur. Telle est sa raison d'être dans le dessein de son fondateur. L'activité missionnaire s'adresse à tout homme: aux baptisés dont la conversion n'est jamais achevée, aux non-baptisés qu'enveloppent avec le même amour les promesses et les alliances du salut.¹³

L'Église dans la société sécularisée

Le progrès doctrinal que je viens de signaler n'est qu'un aspect d'un changement profond qui s'est accompli dans la conscience des chrétiens sur le sens même de l'Église dont ils sont membres de plein droit, actifs et responsables. Sans doute, ce changement s'est manifesté au Concile, mais il s'accomplit aussi dans la conscience des chrétiens de notre pays, certainement dans la partie d'expression française. On a beaucoup écrit, en Europe, sur la fin de l'ère constantinienne, sur la fin de la chrétienté. Bien sûr, les comportements de chrétienté ne sont pas disparus de tous les milieux chrétiens de notre pays; ils sont même encore très répandus à la fois chez ceux qui demeurent dans l'Église et chez ceux qui la quittent. Toutefois, bien des catholiques se rendent compte que l'Église au Québec entre dans un monde humain non chrétien et dans lequel elle sera, sinon minoritaire (en situation de diaspora, comme le dit le P. Rahner), du moins dans une condition commune et sans privilège. Du même coup, l'Église retrouve sa pleine conscience missionnaire, jointe au discernement du rôle véritable qu'elle est appelée à remplir dans la société civile, en éducation comme ailleurs. Soulagée du fardeau des tâches temporelles, l'Église perçoit avec un regard neuf la distinction entre Église et chrétienté, entre Église et société civile, entre les tâches de civilisation et la mission d'évangéliser. Elle passe ainsi progressivement d'un point de vue clérical et intracatholique à une vision plus large et en réalité plus catholique, celle qui embrasse tous les hommes et la société humaine tout entière. Il n'est pas inutile de prendre conscience de ce fait majeur.

Le régime de chrétienté

Dans l'Occident médiéval, à la Renaissance, et au Québec jusqu'à ces dernières années, l'Église-institution a vécu dans un statut de chrétienté. Par la

suite, et en dépit des transformations sociales qui n'ont cessé de se poursuivre, les chrétiens ont conservé la tendance à tenir cette situation pour l'unique modèle des rapports entre l'Église et le monde.¹⁴ C'est une opinion que malheureusement l'on rencontre encore au Québec chez un bon nombre de catholiques.

Cette situation historique offrait sans doute des avantages. En régime de chrétienté, l'Église tenait une place prépondérante dans la vie de la cité.* Elle exerçait alors une grande influence sur les pouvoirs publics. Elle dirigeait la vie culturelle, le développement des arts, l'éducation. L'Église avait fondé et entretenu un grand nombre d'institutions dans le domaine hospitalier, dans l'enseignement, dans les œuvres sociales, institutions qu'elle dirigeait et administrait elle-même.¹⁵

Il est possible de le pressentir déjà, la situation de chrétienté n'a pas comporté que des avantages pour l'Église. Les rapports entre l'Église et le monde ont été faussés. L'Église a créé des situations de compromis avec le pouvoir politique. Dans les collèges catholiques, les prêtres éducateurs ont eu tendance à placer les étudiants dans un cadre de vie plus approprié à la formation de futurs séminaristes qu'à préparer les jeunes à la vie en société. Ils ont trop souvent identifié la conversion à la Parole de Dieu avec un style de vie de caractère clérical. Que de confusions la chrétienté a entretenu entre le religieux et le civil, entre le sacré et le profane! Elle a tendu à paralyser le développement du domaine civil au profit du religieux.

Fin de la chrétienté

Nous vivons au Québec la fin d'une époque: la chrétienté québécoise est en voie d'extinction. Ce dénouement découvre aux regards des chrétiens des perspectives inédites et chargées de promesses. L'Église-institution a tranché les liens qui l'attachaient au pouvoir politique et à la classe dirigeante. Elle se débarrasse des fonctions de suppléance qui l'encombraient. Elle renonce à son monopole sur l'humanisme et sur l'éducation. Elle reconnaît que les valeurs humaines subsistent en dehors du champ de la grâce, qu'elle n'a pas à rêver d'un autre humanisme ni d'une autre cité terrestre que ceux qui existent de fait et dans lesquels elle se meut. Elle est destinée à remplir d'autres tâches que celles que remplit la société civile. Grâce à la disparition de la chrétienté au Québec, l'Église reprend conscience, avec une acuité accrue, de sa nature communautaire, du caractère spécifique de sa mission, de son rôle dans la société. L'Église retrouve sa pleine conscience missionnaire. Il y a là un acquis de la plus haute importance.

Comme à l'époque de ses origines, l'Église est désormais en confrontation avec le monde, sans autre appui que l'Évangile, sans autre but que l'annonce du message du Christ. Dorénavant, l'Église ne peut plus s'assurer le soutien privilégié des institutions civiles, elle ne peut plus compter sur l'appui du pouvoir politique, du moins au même degré où elle l'a fait dans le passé. De ce fait, l'Église entre dans une ère missionnaire nouvelle. Dans cette situation elle acquiert la transparence nécessaire pour qu'elle devienne un signe, pour qu'à travers elle apparaisse le visage du Christ. Elle peut se présenter, avec plus de pureté, comme la lumière des nations,¹⁶ pauvre et avouant son incompétence au plan de la culture; mettant au service de la grande famille humaine la seule puissance salvatrice de Dieu.¹⁷ Par cette conversion, l'Église est appelée à exercer dans la société une forme nouvelle de présence, moins institutionnelle et plus communautaire, moins autoritaire et plus fraternelle, moins orgueilleuse et plus dépouillée, dans la probité du dialogue.¹⁸ Le visage de l'Église devient moins politique

* Sur la notion de « chrétienté », cf. pp. 42-ss.

et plus évangélique que naguère; du même coup, le rapport de l'Église au monde apparaît de nouveau dans sa vérité.¹⁹

L'Église tournée vers le monde

Acquérant un visage plus religieux, l'Église apparaît pour ce qu'elle est réellement: la voix de Dieu qui s'adresse au monde. Elle est « la lumière des peuples »,²⁰ « le règne de Dieu déjà mystérieusement présent qui opère dans le monde, par la vertu de Dieu, sa croissance visible ». ²¹ Elle peut ainsi remplir son premier devoir qui est d'unir plus pleinement dans le Christ tous les hommes désormais plus étroitement rapprochés par les liens sociaux, techniques et culturels.²² L'Église ne saurait se borner à cultiver les âmes qui font partie de son sein, ni se retrancher derrière la citadelle de ses dogmes ou de ses institutions pour préserver ses valeurs spirituelles. Lorsque l'Église veut ainsi sauver son âme, elle la perd et la corrompt. L'Église, par sa nature, est tournée vers le monde.

Le Seigneur est venu pour le monde

Le Royaume est donné pour le monde. La réconciliation est pour le monde; ²³ c'est le monde que Dieu a aimé; ²⁴ c'est pour le monde que le Fils de Dieu a été élevé sur la croix; Jésus n'est pas venu pour condamner le monde, mais pour le sauver; ²⁵ Jésus est mort pour rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés; ²⁶ c'est au monde que Dieu donne sa vie éternelle.²⁷ Il s'agit du monde d'aujourd'hui, avec ses divisions, ses haines, ses guerres, sa laborieuse recherche d'unité, son développement technique, ses profondes mutations sociales. Là est le lieu privilégié où le Seigneur se révèle et agit, le théâtre où il exerce son activité libératrice. L'Église manifeste et explicite la dimension profonde de toutes ces tendances, de tous ces mouvements qui, par la grâce de Dieu, s'accomplissent dans le monde. Le rapport au monde est inhérent à l'essence même du christianisme explicite, c'est-à-dire de l'Église. « L'Église, c'est le monde là où il devient pleinement lui-même ». ²⁸ Il s'ensuit que l'Église ne vit pas pour elle-même; elle est le lieu où nous sommes appelés et d'où nous sommes envoyés vers le monde.²⁹ Voilà qui clarifie les rapports entre l'Église et le monde.

Pour bien comprendre la nature de la mission, il y a lieu de pousser plus loin l'analyse et de dégager un autre trait essentiel qui est capital à notre propos. Dans l'accomplissement de sa mission, l'Église ne peut pas se contenter du pur spirituel; elle doit agir au niveau de tous les engagements humains, personnels et collectifs, pour procurer leur ordre à Dieu et ainsi leur sens. Les choses ont une consistance naturelle, au cœur de laquelle existe une ordination à Dieu qui réalise leur vœu profond. « Les chrétiens sont appelés à vivre parmi les choses, parmi le profane, et leur tâche est de faire du profane sanctifié et sauvé ». ³⁰ En orientant le monde vers Dieu et Jésus-Christ, en s'efforçant de les conformer au plan de Dieu, les chrétiens ne font rien d'autre que rendre aux choses leur vérité. Ils peuvent donc collaborer avec des hommes qui, sans avoir les données de la foi, cherchent cette vérité des choses.

L'Église est ensei- gnée par le monde

L'Église respecte l'autonomie du temporel; la *Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps* le déclare de manière formelle.³¹ Mais il ne doit pas exister de divorce entre la foi du chrétien et son action quotidienne dans les activités temporelles. L'Église demeure discrète à l'égard des activités du monde; elle ne pense pas avoir les solutions toutes faites d'avance; elle ne possède pas des solutions concrètes à tous les problèmes même graves; elle sait que les options prises par les chrétiens, même si elles sont marquées par une référence à l'Évangile, ne peuvent pas exprimer, de façon exclusive ni contraignante, la doctrine de l'Église; c'est dire que d'autres options sont possibles à partir de la même référence évangélique. L'Église décline ainsi toute forme de suffisance lorsqu'il s'agit de collaborer avec tous les hommes, croyants ou non, à l'édification

d'une cité terrestre, plus juste et plus fraternelle. L'Église reconnaît la difficulté des situations, la nécessité des recherches, la relativité des options culturelles, sociales et politiques.³²

En outre, l'Église est prête à recevoir de l'expérience venant du monde; elle reconnaît qu'elle reçoit du monde d'aujourd'hui et de ses diverses cultures,³³ des cultures et des requêtes de ce temps. Grâce à l'évolution des cultures, au progrès des sciences et des techniques, l'Église apprend elle-même à mieux connaître les hommes et leur diversité, elle apprend à mieux pénétrer et à mieux exprimer le message révélé, elle s'approfondit elle-même, et découvre en termes toujours nouveaux le sens de sa doctrine.

Nous sommes ainsi amenés à reconnaître, au cœur de la mission, une sorte de structure dialogale.³⁴ La mission ne se définit pas seulement par l'acte d'apporter la lumière là où il n'y aurait que ténèbres; elle est au contraire communion et partage. C'est pourquoi la mission ne s'accomplit pas sans un dialogue avec les hommes de ce temps. Cela dépasse le dialogue envisagé comme moyen de contact dans un esprit d'ouverture au monde. Il s'agit d'une loi interne de la mission. Les recherches humaines, les acquisitions des cultures, les découvertes des sciences doivent rencontrer la Vérité; de son côté, la Vérité, pour mieux se connaître, doit se mettre à la recherche des vérités et des découvertes. Elle doit tendre à leur faire donner leur vrai nom, qui est Jésus-Christ, le centre de tout ce qui existe, le récapitulateur. Ainsi, par la mission, l'Église écoute, accueille, est présente au milieu du monde; elle y discerne des besoins, des aspirations, des signes, des attentes; elle identifie des grâces diffuses dans le monde; et, ayant identifié ces attentes, ces vérités, elle détermine le point d'application de son action, et elle apporte la lumière. C'est pourquoi les chrétiens, pour se montrer fidèles à la mission, doivent développer des dispositions d'accueil, d'écoute, de présence amicale, de communion, de partage et de dialogue. Toute la théologie de la mission s'inscrit sous le titre de l'Église, sacrement de la rencontre.³⁵

La mission de l'Église est religieuse

La mission que le Christ a confiée à l'Église est d'ordre religieux, elle n'est pas d'ordre politique, social ou culturel. « Qu'elle aide le monde ou qu'elle reçoive de lui, l'Église tend vers un but unique: que vienne le règne de Dieu et que s'établisse le salut du genre humain. »³⁶ La mission dans l'Église poursuit donc toujours le même objectif: manifester et communiquer la vie de Dieu, annoncer son dessein de salut. L'activité missionnaire est unique et la même partout.³⁷ Les différences qui existent dans l'activité missionnaire ne découlent pas de la nature de la mission, mais des conditions dans lesquelles elle est exercée.³⁸

Ces conditions varient de bien des manières. « Elles dépendent soit de l'Église, soit même des peuples, des groupes humains ou des hommes à qui s'adresse la mission ».³⁹ Le Décret sur *l'Activité missionnaire* reconnaît diverses situations qui exigent une présentation différente du message évangélique; celui-ci ne pénètre que progressivement dans les consciences. Ces différences proviennent de la nature des milieux, des changements sociaux, de la culture particulière de chaque pays. La manière de présenter le message n'est pas la même dans un pays de vieille chrétienté où la foi est en régression, dans un jeune pays d'évangélisation récente, dans une école élémentaire ou à l'université. « Les moyens adoptés doivent s'accorder avec chaque condition ou état ».⁴⁰ Mais quels que soient la diversité des moyens et les initiatives particulières, la fin propre de l'activité missionnaire, c'est toujours l'évangélisation et l'implantation de l'Église dans les milieux humains.⁴¹

Le but de la mission est la conversion du cœur

L'Église est essentiellement missionnaire, au point qu'elle est mission tout entière, et auprès des non-chrétiens pour leur porter le Christ, et auprès des chrétiens pour approfondir leur fidélité au Christ. Aussi le Concile met-il l'accent sur la conversion du cœur, sur la rénovation intérieure. Tout au long du chapitre sixième du décret sur l'*Activité missionnaire*, le Concile s'étend sur la rénovation de l'esprit comme d'une responsabilité fondamentale qui concerne le peuple de Dieu dans son ensemble, les communautés chrétiennes et paroissiales, les évêques, les prêtres, les religieux, les laïcs,⁴² les époux dans leurs familles.⁴³ Tous doivent répondre à leur vocation missionnaire inhérente à la condition chrétienne. Dans la mesure où passeront ces orientations dans la vie de l'Église, celle-ci connaîtra une plus grande authenticité évangélique; elle offrira au monde un visage plus religieux, elle sera plus authentiquement le sacrement de salut. Centrée davantage sur la conversion du cœur, l'Église invite ainsi les chrétiens à adopter des attitudes nouvelles et à créer des méthodes appropriées à ce type nouveau d'activité missionnaire. L'Église prendra en considération les milieux humains, avec leurs cultures, leurs aspirations, leurs valeurs religieuses.⁴⁴ Attitudes nouvelles à l'égard des formes non chrétiennes de la vie religieuse en vue d'y découvrir les attentes évangéliques;⁴⁵ attitude nouvelle à l'égard des aspirations des peuples à la justice et à la paix;⁴⁶ attitude nouvelle vis-à-vis les valeurs de civilisation dans lesquelles se manifeste une secrète présence de Dieu;⁴⁷ attitude nouvelle à l'endroit du changement social, où le chrétien doit apprendre à lire les signes des temps.⁴⁸ Mais dans toutes ces tâches, le but essentiel de l'Église demeure toujours l'évangélisation.⁴⁹

B — La mission de l'Église dans l'école

La présence de l'Église dans l'école est missionnaire

COMME EN TOUT autre milieu, l'Église est soucieuse de réaliser sa présence dans l'école. En raison de ses fonctions éminentes, l'école est un milieu privilégié. Elle est un foyer de formation morale et intellectuelle; elle éduque à la réflexion et au sens des valeurs; elle introduit les jeunes et les adultes dans le patrimoine culturel de l'humanité;⁵⁰ elle exerce une influence prédominante sur le développement de la société moderne.⁵¹ L'Église s'intéresse au monde scolaire parce qu'il est un centre de rayonnement culturel et social dont l'influence s'étend sur toutes les générations et se fait sentir à la longue sur l'ensemble de la communauté humaine.

Mais lorsque l'Église pénètre dans le monde de l'école, elle y entre comme messagère de salut et animatrice de la foi; non comme promotrice de civilisation. L'Église entre dans l'école sans perdre son identité, en poursuivant ses finalités missionnaires et le dessein de salut que le Seigneur lui a confié de transmettre; et elle y agit avec sa manière proprement spirituelle, comme une présence attentive aux aspirations des hommes et à la signification de la culture; et comme une présence chargée de foi et d'espérance, respectant la vérité et l'authenticité des divers domaines culturels, mais dégageant l'orientation vers Dieu de toutes choses; agissant au niveau des engagements humains pour procurer leur ordre à Dieu et, par voie de conséquence, leur pleine vérité. L'Église respecte ainsi la structure dialogale exigée par la nature et l'exercice de sa mission.

L'Église n'entre donc pas dans l'école dans le but d'assumer les charges de la fonction scolaire, soit celles qui consistent à diriger des établissements, soit celles qui consistent à enseigner les matières profanes. Ces tâches, de leur nature, appartiennent à l'ordre de la civilisation et sont du ressort de la société civile. Les fonctions de l'Église sont de caractère religieux et missionnaire et elles ont

toujours pour finalité l'évangélisation. En se développant au Québec rapidement et avec ampleur, le phénomène scolaire parvient à sa taille normale et acquiert son identité véritable, l'école remplit les tâches spécifiques qui la définissent, celles qui consistent à former l'homme et le citoyen; tandis que les tâches de l'Église correspondent à sa mission d'évangélisation. On peut voir là le fruit d'un progrès lent et continu de la société civile vers l'autonomie dans son ordre propre; puis d'un processus de différenciation, à l'œuvre depuis de longues années au Québec, entre les fonctions de l'Église et celles de la société civile, les deux acquérant leur stature normale et remplissant leur rôle spécifique, sans pour autant renoncer à une étroite collaboration.

À cause de ses fonctions missionnaires, destinées par leur nature à servir tous les hommes, l'Église ne peut pas réduire au souci (même principal) du seul monde scolaire catholique une vocation et un service qu'elle a reçus du Christ comme s'adressant à tous les hommes.⁵² L'Église ne peut pas non plus définir la forme la plus commune de son activité missionnaire dans l'école en termes d'institutions catholiques dont elle prendrait la direction, alors que la grande majorité des établissements sont de caractère public et relèvent de la compétence civile; alors que l'éducation de la foi est une action libre qui se rattache à l'animation spirituelle. En réalité, l'action de l'Église dans l'école n'est rien d'autre qu'un cas particulier (et sans doute d'une importance exceptionnelle) de la présence missionnaire de l'Église dans le monde de ce temps.

L'éducation de la foi et l'enseignement des matières profanes

Afin de mieux comprendre le rôle de l'Église dans l'école, il y a lieu d'examiner de plus près les données du problème et d'introduire quelques distinctions.

En regard du rôle de l'Église en éducation, une première distinction s'impose. Elle a trait à la matière et aux objectifs de l'éducation. Il importe de ne pas confondre deux choses distinctes et trop souvent mêlées dans les discussions: d'une part, l'éducation de la foi et l'initiation à la vie chrétienne; d'autre part, l'enseignement des matières profanes, l'acquisition d'une culture et le développement personnel, et l'initiation à la vie en société. Ces deux ordres d'objectifs sont généralement poursuivis concurremment dans la formation des jeunes chrétiens, et à bon droit, croyons-nous, parce que, dans l'œuvre d'éducation, les deux concourent à la maturité de l'existence humaine et chrétienne. Il n'en demeure pas moins que, saisis dans leur principe, ces deux ordres d'objectifs sont des choses distinctes.

Toutes les disciplines culturelles concourent à la formation générale: les arts et les humanités, les sciences de l'homme, les mathématiques et les sciences de la nature, les technologies. Plus exactement, une formation générale équilibrée découle d'une juste proportion de ces disciplines établie dans un programme d'étude, — proportion pouvant varier selon les aptitudes des étudiants et selon les tendances d'une culture à une époque donnée. Par l'initiation à ces disciplines, ou par leur maîtrise plus complète, l'éducateur cherche à conduire l'enfant, l'adolescent, l'adulte à l'épanouissement de ses dons et de ses aptitudes, à les préparer à exercer dans la société leurs responsabilités personnelles, familiales, professionnelles et sociales. La formation peut aussi poursuivre des objectifs utilitaires et tendre à équiper les étudiants pour l'exercice d'une profession ou d'un métier. La formation professionnelle couvre un champ très étendu de domaines spécialisés.

Dans tous ces cas, l'enseignement s'adresse à l'intelligence qu'il a pour but d'informer, d'éveiller, de développer, de rendre actif et inventif. Il aiguise les

facultés perceptuelles, il avive la sensibilité, l'imagination, les dons créateurs; il déploie les dons d'expression. Chaque discipline culturelle, chaque spécialité professionnelle possèdent un contenu de connaissances et des objectifs, des méthodes et une pédagogie qui lui sont propres; bref, chaque discipline possède sa consistance et son autonomie. La matière et la pédagogie de chacune de ces disciplines, — mathématiques, histoire, géographie, langues et littératures, etc., — demeurent inchangées, qu'elles soient présentées au croyant ou à l'incroyant, enseignées dans une école confessionnelle du Congo ou une école neutre de Grande Bretagne. Considérées dans leur contenu et leur substance, ces disciplines d'ordre culturel ou professionnel, ne s'inspirent pas d'une croyance, d'une idéologie ou d'une religion. Il arrive que des sciences, des méthodes d'observation et d'interprétation de la réalité comportent des postulats philosophiques sous-jacents et posent des problèmes d'épistémologie. Mais, dans tous les cas, l'enseignement de ces sciences, l'étude de ces problèmes demeurent sur le plan rationnel, sur le plan d'une éducation purement humaine; et s'ils posent des questions à la foi vivante d'un croyant, ils n'offrent généralement pas d'incompatibilité avec le message révélé.

Les deux dimensions de l'éducation de la foi

En distinction avec l'enseignement de ces matières et avec la formation que l'école cherche à donner par le moyen de cette étude, il y a l'éducation de la foi. Elle aussi, comme les disciplines précédentes, atteint la sensibilité, l'esprit et le cœur de l'homme; elle façonne l'homme en son entier et elle fait appel à son engagement le plus intime. À bien des égards, au plan intellectuel et dans son contenu doctrinal, elle ressemble aux disciplines précédentes. Mais elle fait appel chez l'homme à des ressources plus profondes de don et d'engagement et elle exige un cheminement intérieur de la personne.

Elle comporte, au plan de l'éducation, deux objectifs, deux tâches également spirituelles et reliées étroitement l'une à l'autre. La première consiste à communiquer la vie du Christ, à faire connaître le contenu du message évangélique et sa portée dans la vie la plus personnelle de chaque homme, à le faire pénétrer dans la conscience en nourrissant de la Parole de Dieu le cœur et l'esprit et en achevant du même pas les fidèles à l'amour des hommes et au mystère liturgique.⁵³ La seconde tâche, dérivée de la première, consiste à ouvrir les yeux et les oreilles du croyant à la dimension religieuse de l'existence, à le rendre capable à pénétrer par l'esprit évangélique l'infinie diversité de l'ordre culturel, social et politique. La foi, ainsi éduquée et cultivée, avive le regard spirituel et apprend au croyant à découvrir, dans l'expansion prodigieuse de la civilisation contemporaine, dans ses hardiesses, dans ses aspirations à la connaissance et à l'amour, à la justice et à la paix, dans ses misères et ses détresses, ses divisions et ses échecs, les signes des temps et la présence du Christ parmi les hommes; elle apprend à donner aux engagements humains, d'ordre personnel et collectif, leur orientation à Dieu et par le fait même la plénitude de leur signification.

L'éducation de la foi comprend ces deux dimensions. Sans la première, la vie de foi, privée de lumière, ne parvient pas à croître et demeure puérole; sans la seconde, le chrétien tombe dans l'hérésie du « pur spirituel » d'une existence compartimentée, divisée entre une foi repliée sur elle-même et réduite à quelques observances et quelques principes durcis, et des activités profanes sans inspiration évangélique. Le chrétien est celui qui connaît le message évangélique dont il médite durant toute sa vie le contenu, qui est mû par l'Esprit au cours de la vie quotidienne, et qui rend témoignage de sa foi dans tous les secteurs des activités humaines. Il est possible de s'en rendre compte, l'éducation de la foi et l'initiation à la vie chrétienne sont aussi des disciplines autonomes, possédant leur consistance, leurs objectifs et leur pédagogie propres.

Une distinction touchant les droits de l'Église en éducation

Cette distinction permet de mieux comprendre la nature des tâches de l'Église en éducation, et notamment dans l'école.

Annoncer la foi, éduquer la foi des fidèles appartient à la mission même de l'Église, à la raison d'être de l'Église. C'est un grave devoir pour l'Église d'assurer à tous les fidèles l'initiation à la vie chrétienne et les moyens d'éclairer et d'approfondir leur foi; ce devoir s'applique notamment aux jeunes qui sont l'espérance de l'Église,⁵⁴ que ces derniers soient inscrits ou non dans les écoles catholiques.⁵⁵ En réalité, l'éducation de la foi des fidèles, sous quelque forme que ce soit, n'est qu'un aspect de l'activité missionnaire de l'Église, au sens même où nous l'avons définie plus haut à l'aide des textes conciliaires.

Lorsqu'il s'agit de l'enseignement des matières profanes, de la culture générale et de la formation professionnelle, la situation nous paraît bien différente. L'Église a sans doute le droit de donner dans ses propres écoles la formation générale, « de fonder des écoles, pour tout enseignement, non seulement élémentaires, mais encore secondaires et supérieures ».⁵⁶ Mais ce droit, pour imprescriptible qu'il soit, parce qu'il fut exercé pendant des siècles en Occident, ne saurait être mis sur le même plan que l'éducation de la foi. Donner une culture générale, enseigner les matières profanes, les mathématiques, la géographie ou les langues, n'appartient pas de soi à la mission de l'Église. La mission de l'Église est d'ordre religieux, non d'ordre culturel.⁵⁷ Ces activités de caractère et de portée culturels, ne sont pas de leur nature des tâches de conversion. Il s'agit plutôt dans ces cas d'un droit (que l'Église a effectivement exercé au cours des âges en fondant et en dirigeant des écoles de toute nature) dérivé et subsidiaire, exercé dans la mesure où les exigences concrètes de l'éducation de la foi demandent à l'Église d'assumer tout le fardeau des fonctions scolaires dans une société civile qui n'avait pas les moyens de s'en charger. La fondation des écoles et des collèges fut pour l'Église, au cours du Moyen Âge, de la Renaissance et tout au long de l'Ancien régime, la forme qu'a prise sa participation à l'édification de la cité terrestre. Elle a aussi cherché par ce moyen à former des chrétiens éclairés et cultivés.

Les hommes d'Église de ces époques ont ainsi conçu l'enseignement général en milieu chrétien comme une tâche propre à la mission ecclésiale. Mais ces hommes d'Église, ouverts au mouvement culturel et politique de leur temps, ont aussi considéré comme un devoir civique de suppléer à l'impuissance des pouvoirs civils et aux ressources économiques insuffisantes des anciennes sociétés, incapables de se charger des fonctions scolaires. La société civile abandonnait toute la charge de l'enseignement à la sollicitude de l'Église. Mais en remplissant ces fonctions dans le contexte historique que nous venons d'évoquer, l'Église exerçait la fonction missionnaire que le Seigneur lui a confiée. Dans le monde actuel, l'école avec ses dimensions immensément accrues, ses fonctions complexes, ses mutations profondes par rapport à l'école d'hier, a presque changé de nature; elle est devenue un fait de civilisation, relevant de la société civile. Lorsque l'Église entre dans l'école d'aujourd'hui, elle ne se trouve plus dans le même contexte que dans l'école d'hier. Si elle y engageait des ressources et le poids de son autorité, elle exercerait alors une activité profane en un domaine qui relève de l'action civilisatrice et dont la responsabilité appartient en propre au pouvoir civil. L'Église devrait se soumettre alors aux exigences et aux normes établies par le pouvoir civil.

Finalités et moyens de la mission de l'Église dans l'école

Il importe d'introduire une autre distinction dans l'étude de notre sujet: les finalités de la mission ecclésiale et les moyens que l'Église emploie pour atteindre à ces fins.

Dans l'école, comme en tout autre milieu, les finalités de la mission demeurent les mêmes et elles expriment toujours la raison d'être de l'Église: annoncer, susciter, approfondir la foi vivante dans le Christ. Mais d'un lieu à un autre, d'une époque à une autre, les formes de la mission varient, les moyens employés ne sont pas identiques. Ces variantes tiennent à l'ampleur relative du phénomène scolaire dans un pays donné, à son degré d'autonomie, au style de rapports entre l'Église et la société, au type de société, homogène ou pluraliste, religieuse ou séculière.

C'est pourquoi la présence de l'Église dans l'école a pris au cours des âges les formes les plus variées: soit une école catholique dirigée par des clercs ou des laïcs, soit un régime confessionnel dans une école dirigée par les pouvoirs publics, soit un service de pastorale dans une école neutre (et bien d'autres formes encore). Ce qui importe avant tout à l'Église, lorsqu'il s'agit du choix des moyens, c'est que ces derniers soient efficaces et adaptés aux objectifs missionnaires qu'elle poursuit; et qu'ils soient appropriés aux circonstances des pays et des cultures où elle exerce sa mission.

L'Église conserve une grande liberté dans le choix des moyens. On peut le constater à la lecture de la *Déclaration sur l'Éducation chrétienne*. La Déclaration reconnaît le double fait suivant: d'une part, l'école catholique, dont elle souligne l'importance et le rôle difficile,⁶⁸ et d'autre part, le pluralisme qui marque presque partout la société contemporaine (le mot « pluralisme » revient à deux reprises dans la *Déclaration*, nos 6 et 7). Entre la laïcité ouverte (l'autre est évidemment à rejeter) et la confessionnalité, la Déclaration donne la préférence, en principe, à la confessionnalité, mais à une confessionnalité également ouverte (une confessionnalité fermée serait contraire à l'esprit du Concile), et sans porter l'exclusive contre d'autres solutions.⁶⁹ La Déclaration marque ainsi clairement et fermement la distinction entre les finalités de la mission de l'Église dans l'école (qui, elles ne changent pas et demeurent les mêmes en toutes circonstances) et le choix des moyens (dont la confessionnalité) qui, eux, sont des instruments pouvant varier selon les besoins des pays et des époques.

L'École confessionnelle est un moyen

La mission évangélisatrice est la fin même de l'Église. Dans le monde scolaire, cette mission peut être accomplie par divers moyens; l'un d'entre eux est l'école confessionnelle. En regard de la mission ecclésiale, l'école confessionnelle est un moyen, non une fin. Dans le passé, on a estimé, — et on le croit encore en certains milieux, — que l'école catholique est une forme privilégiée, un instrument particulièrement efficace de formation chrétienne; mais ce moyen, par rapport à la mission ecclésiale, ne devient jamais une fin. Il y a donc lieu de conserver à son endroit la liberté indispensable que tout chrétien doit avoir à l'égard des moyens. Le point qui importe à l'Église, c'est d'accomplir sa mission évangélisatrice sous les formes appropriées. S'il arrivait que l'école confessionnelle n'atteignait plus à cette fin, il conviendrait aux chrétiens de chercher d'autres moyens mieux adaptés à la situation. L'Église peut renoncer, sans faire de sacrifice essentiel, à l'école confessionnelle; mais elle ne saurait, sans se renier elle-même, renoncer à l'accomplissement de sa mission évangélisatrice. Pour répondre correctement à cette question, il importe de pousser plus loin l'analyse de la situation.

C — Les objectifs de l'éducation de la foi

Buts et moyens de la formation chrétienne

AVANT D'ABORDER l'étude des structures scolaires et d'indiquer celles qui répondraient le mieux à la nature de l'œuvre éducative accomplie par l'Église dans l'école (vg. école confessionnelle ou non confessionnelle, activité pastorale dans une école neutre ouverte à l'action des Églises, etc.), il y a intérêt à s'interroger sur les objectifs que poursuit, auprès des jeunes en particulier, une éducation de la foi. Quels buts précis se propose d'atteindre l'éducation chrétienne? Sur quels points l'éducateur chrétien doit-il mettre aujourd'hui l'insistance? Quelles questions touchent le croyant d'aujourd'hui qui vit dans un contexte social bien peu favorable au christianisme? Peut-on présenter le message chrétien de façon que l'essentiel se détache nettement par rapport à tout le secondaire, de manière que le message puisse être intelligible à un jeune de notre temps, et qu'il puisse être assimilable à partir de son existence et de l'expérience qu'il possède de la vie?

Il importe de s'interroger aussi sur les moyens que prendront les éducateurs. Quelles méthodes employer? À quels procédés recourir? Quelles mesures adopter? Un exposé magistral dans une salle de cours? Des séminaires de discussion et d'échanges? Un service du culte dans l'école? Des entrevues personnelles du professeur ou de l'aumônier avec un élève ou un groupe d'élèves? La réponse à ces questions détermine dans une large mesure le degré de liberté dont l'Église a besoin dans un établissement pour y remplir ses fonctions éducatives et spirituelles. Elle permet aussi de déterminer la nature et l'étendue des garanties administratives et juridiques que l'Église peut réclamer à juste titre, ainsi que les exigences de probité dans le choix des maîtres affectés à l'enseignement religieux ou celui des matières profanes.

Sans vouloir entrer en de longues analyses, nous nous bornerons à relever ici brièvement quelques points fondamentaux. Ces indications nous permettront d'examiner, dans une partie ultérieure, quelles structures scolaires sont requises pour que l'Église puisse donner dans l'école une éducation de la foi.

Définir avec rigueur l'éducation de la foi

Afin de définir avec justesse et rigueur les objectifs de l'éducation de la foi, il importe de saisir la nature du message évangélique et les exigences qu'il impose à la conscience du croyant. Les expressions « éducation chrétienne », « éducation catholique », « humanisme chrétien » sont généralement parsemées d'écueils pour qui s'emploie à les comprendre parce qu'elles sont employées sans rigueur un peu comme des fourre-tout contenant les éléments les plus disparates. Il faut définir ces termes avec exactitude et avec des éléments qui appartiennent au message révélé. La maturité personnelle n'est pas une composante spécifiquement chrétienne: la maturité d'esprit s'acquiert avec l'âge et se rencontre chez des incroyants. De même, on trouve chez des moines bouddhistes et des militants marxistes des traits exemplaires d'héroïsme et de générosité.

L'éducation chrétienne, ou plus exactement l'éducation de la foi, devrait se donner pour tâche de former la conscience à ce qui est proprement évangélique. Elle devrait développer le sens de la foi en Dieu et au Christ, ainsi que le sens de l'appartenance au peuple de Dieu. Elle devrait conduire le chrétien à entrer dans la Parole de Dieu par une expérience intérieure et vécue, en sorte qu'initié au mystère de l'amour de Dieu communiqué dans le Christ, le chrétien se sente dans l'Église comme un fils, non comme un étranger. Celui-ci devient alors capable d'une foi libre et inventive et d'un engagement personnel. Animé de

l'intérieur par la sagesse et le conseil de l'Esprit, qui l'inclinent au service des hommes, ses frères, et de la communauté humaine, le chrétien devient le témoin vivant de la foi.

Je suis enclin à soutenir que l'éducation de la foi, lorsqu'elle est donnée à l'école, se réduit à un petit nombre d'objectifs cernant l'essentiel du christianisme, pesés et choisis avec soin, poursuivis de façon intelligente et continue par manière d'enrichissement et d'approfondissement progressifs, tout au long des années de formation. Ces objectifs tendraient, en particulier, à développer une personnalité chrétienne adaptée au monde contemporain qui n'est plus désormais imprégné de christianisme et qui demande au croyant la force de poser des actes personnels. Je présenterai ici, à titre indicatif, quelques objectifs qui me semblent essentiels.

La proclamation du message

Le premier objectif d'une éducation de la foi consisterait à présenter aux baptisés (et aux non-baptisés qui le désireraient) le contenu authentique du message évangélique distinguant les vérités fondamentales de ce message de celles qui sont moins centrales et plus périphériques. Cet enseignement présenterait Dieu comme le mystère englobant de notre existence, comme Celui qui est le soutien de notre expérience quotidienne, la trame de nos pensées, de nos aspirations, de nos décisions libres, — cette réalité en nous la plus intime et la plus cachée, la plus vivante et la plus insaisissable à nos prises, celle à laquelle nous ne pouvons rien apporter nous-même, et devant laquelle il n'y a place que pour le respect, l'action de grâces et l'adoration.⁶⁰ Cet enseignement présenterait Dieu comme un amour incompréhensible qui se donne à l'homme; il raconterait l'histoire de cet amour et de ses communications successives, dévoilant à la fois la générosité créatrice de Dieu et l'espérance indéradicable en tout homme qui attend une libération et veut devenir ce qu'il est, — générosité de Dieu et attente de l'homme plus fortes que les fautes et les égarements humains. Cette histoire de la promotion de l'homme poursuivie à travers les âges atteint en Jésus-Christ son point culminant, Jésus en qui se révèle le ressort de ce dynamisme qui anime la marche des événements depuis les origines lointaines de l'humanité. Cet enseignement se poursuivrait par l'étude de l'Église, qui est à la fois la communauté visible des rachetés et le signe sous lequel Dieu opère le salut du monde et le rend manifeste au sein même de l'Histoire. L'enseignement aborderait ensuite l'étude des sacrements, expressions de la vie et de la marche du Peuple de Dieu dans l'Histoire. Enfin elle analyserait le sens de l'existence chrétienne: le chrétien, mû par l'Esprit qui est en lui, uni au Seigneur par les vertus théologiques, se sait libéré des puissances de ce monde (le péché, la loi, la mort) et déjà entraîné dans le dynamisme de la vie du Dieu vivant et vrai.

L'enseignement évangélique possède des exigences qui lui sont propres et une pédagogie particulière. Car, non seulement il a un contenu propre, mais il a une dimension intérieure qui le distingue de toute autre matière. La Parole de Dieu s'adresse au cœur de tout homme, elle éveille des échos au centre le plus intime de l'homme. Sa voix éveille la conscience, lui permet de se découvrir à elle-même, y suscite des disponibilités insoupçonnées. Les mystères chrétiens sont des réalités de la vie personnelle de chacun. C'est pourquoi l'enseignement du message révélé n'est pas l'exposé d'une doctrine étrangère et lointaine, mais le dévoilement progressif d'un mystère qui existe déjà dans l'intime de l'homme de la manière la plus vitale qui soit. L'éducateur de la foi est l'homme spirituel (laïc ou clerc) parlant d'expérience des mystères chrétiens dans lesquels baigne l'existence humaine, et qui est capable de rendre le jeune baptisé discernant de ce mystère qui vit en lui, qui est lui-même. L'enseignement évangélique doit faire réaliser l'identité foncière qui existe entre soi-même et le christianisme.

Foi et liberté sont inséparables

C'est la raison pour laquelle l'éducation de la foi, qui conduit au déploiement progressif d'une expérience intérieure la plus libre qui soit, ne peut être accomplie que dans un climat de confiance et de respect à l'égard des personnes. La liberté est le fondement humain du christianisme. Un régime de contrainte ou de coercition voilée établi dans une école, des méthodes déguisées de persuasion insistante font violence à la personne; de même toute forme de zèle intempestif ou de procédé déloyal. L'emploi de ces méthodes font obstacle à la croissance de la personnalité; il empêche l'apprentissage de la responsabilité. L'homme de foi n'est pas celui qui attend d'autrui la solution de ses cas de conscience; au contraire, est croyant celui qui assume en pleine conscience la responsabilité des actes qu'il pose devant Dieu comme une réponse personnelle à son appel. La *Constitution dogmatique sur l'Église* fait aux pasteurs et aux éducateurs un devoir de « reconnaître et de promouvoir la dignité et la responsabilité des laïcs dans l'Église... qu'ils leur laissent la liberté et la latitude d'agir... qu'ils les encouragent à prendre spontanément des initiatives ».⁶¹

Les éducateurs auront intérêt à méditer les multiples implications d'un texte fondamental de la *Déclaration sur la Liberté religieuse*: « C'est un des points principaux de la doctrine catholique, contenu dans la parole de Dieu et constamment enseigné par les Pères, que la réponse de foi donnée par l'homme à Dieu doit être volontaire; en conséquence, personne ne doit être contraint à embrasser la foi malgré lui. Par sa nature même, en effet, l'acte de foi a un caractère volontaire puisque l'homme, racheté par le Christ Sauveur et appelé par Jésus-Christ à l'adoption filiale, ne peut adhérer au Dieu révélé que si, attiré par le Père, il met raisonnablement et librement sa foi en Dieu. Il est donc pleinement conforme au caractère propre de la foi qu'en matière religieuse soit exclue toute espèce de contrainte de la part des hommes ».⁶²

La Déclaration définit la liberté: « Elle consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part soit des individus, soit des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé, dans de justes limites, d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir selon sa conscience ».⁶³

L'éducation de la foi va donc de pair avec l'éducation de la liberté. Cette idée fait son chemin dans les milieux d'éducateurs chrétiens. Mais, dans la pratique, des conflits peuvent naître entre les principes dont on entend s'inspirer et les attitudes effectivement adoptées. Nous avons au Québec un passé si lourd d'attitudes coercitives en matière religieuse — un passé inscrit dans nos fibres — qu'il n'est pas facile de s'en dégager. Nous avons aussi à découvrir la pédagogie de la liberté. Les responsables de la pastorale auront intérêt à poursuivre l'étude des exigences de la liberté religieuse dans l'activité évangélistique.

Foi et intelligence des événements

Le deuxième objectif de l'éducation de la foi consiste à développer l'intelligence chrétienne. Un grand éducateur dominicain, le Père Clérissac, disait: « La vie chrétienne est à base d'intelligence »; j'ajouterais de l'intelligence animée, habitée, stimulée par la présence de l'Esprit. Cette animation est un charisme prophétique.

Il s'agit de cultiver chez le croyant l'aptitude à découvrir, de façon intuitive et par une sorte de conformité devenue naturelle avec la Parole de Dieu, le sens spirituel des faits et des événements, la dimension évangélique contenue dans des réalités terrestres; il s'agit de discerner la présence du Dieu vivant et son appel qui sont à l'œuvre dans tout le changement social et dans toutes les activités culturelles. La foi vivante, qui s'exprime et se nourrit de réflexion, de prière

et de charité en arrive graduellement à développer dans la conscience du croyant une sensibilité chrétienne (l'expression se trouve dans *Gaudium et Spes*).⁶⁴ Elle transforme l'intelligence qui parvient alors à lire les événements, à les interpréter du point de vue du dessein de Dieu qui va s'accomplissant discrètement, humblement et sans bruit dans la trame de la vie quotidienne. Il y a là une sorte de fonction prophétique, une aptitude à discerner dans le flot des événements et sous leur allure en apparence chaotique, la signification spirituelle qui s'en dégage. Cette sensibilité chrétienne, ce sens de la foi, n'est autre chose que l'épanouissement du don de sagesse et d'intelligence. Mais l'éveil de cette disposition intérieure chez l'étudiant exige, de la part de l'éducateur de la foi, une notion précise de cet objectif et l'expérience personnelle de ce don.

Il est important, en cette matière, de bien entendre de quoi il s'agit. Pareil objectif, capital, à mon sens, à une éducation de la foi, demande de la part du maître, un esprit de finesse et du discernement. L'éducateur doit respecter l'objectivité des faits, l'authenticité des données culturelles, la consistance des valeurs humaines. Il doit éviter surtout de verser dans les concordances stupides, les inepties, les absurdités; il doit aussi se garder des confusions faciles dans lesquelles donnait parfois avec complaisance un humanisme pseudo-chrétien. Nous sommes ici à cent lieues de ces procédés. Le christianisme n'a aucune compétence pour inventer des valeurs culturelles; il ne possède aucune capacité pour substituer aux valeurs morales et scientifiques d'une civilisation des données nouvelles. Il accueille et il prend ce qui existe, il écoute et entend avec respect les valeurs positives ayant cours dans une civilisation.⁶⁵ Il lit et interprète ces valeurs à la lumière du message révélé; et sans rien perdre de leur contenu authentique, sans être dépouillées de leur portée humaine (qui peut bien être multiple), ces valeurs acquièrent alors des significations nouvelles, elles s'enrichissent d'un sens humain accru, en elles apparaissent leur ordre à Dieu et leur point de convergence vers le Christ, Lui qui est le pôle de tout ce qui existe et qui donne l'accomplissement à toute activité humaine. Une éducation chrétienne éveille et conduit à maturité ce discernement spirituel, et elle le fait de façon judicieuse. Cela suppose que l'enseignement religieux ne soit pas enfermé dans un compartiment isolé, mais qu'il soit intégré aux intérêts intellectuels des étudiants, à leur vie personnelle, à leurs activités, et qu'il soit ouvert aux problèmes de la cité.

La foi est fraternelle

Le troisième objectif de l'éducation de la foi consiste à développer une foi fraternelle. La foi devient fraternelle lorsqu'elle s'ouvre à autrui, lui devient attentive et imprégnée de présence; lorsque le croyant, sobre et modeste dans ses convictions, rejette tout sentiment de supériorité et rencontre les autres hommes comme des semblables et des frères, aux prises avec les mêmes interrogations qu'eux et partageant la même destinée. Le croyant fraternel est celui qui se sait un croyant comme tous les autres, ayant à surmonter les doutes, les difficultés de croire, les risques de sa destinée et les contestations de sa propre conscience. Le frère dont il est question ici, c'est sans doute le croyant, mais c'est aussi et tout autant l'homme d'aujourd'hui, l'homme sécularisé du monde contemporain, marqué par le scepticisme de la science, qui se bute contre les murailles de l'absurdité et qui cherche obscurément sa voie; le frère, c'est celui qui affirme être incapable de croire et celui qui ne croit pas réellement, c'est tout homme, celui qui est ici et maintenant à mes côtés, tel qu'il est, sujet de l'amour insondable de Dieu et appelé par lui au salut tout autant que le croyant.

Le croyant fraternel vit la foi comme une expérience au milieu des hommes d'aujourd'hui. Il ne veut rien leur faire accroire; il ne consent à témoigner que ce qu'il vit lui-même; il se sait dans les rangs de ceux qui croient avec peine et

contestation; il lutte chaque jour contre la routine des formules abstraites apprises dans le petit catéchisme, souvent sans avoir été comprises. Il ne s'abstrait pas de son temps, il ne le dénigre pas, il ne le juge pas avec une âpre sévérité. Au contraire, une foi fraternelle se développe à partir du climat spirituel de notre époque, fourmillante d'expériences nouvelles et d'interrogations sur le monde et sur l'homme, mais aussi pleine de détresses et de souffrances morales. Le croyant fraternel est un homme spirituel dont le monde d'aujourd'hui est dans l'attente, dont il a un urgent besoin et sur qui il peut compter. Parce que c'est un homme qui demeure en contact et en dialogue avec son temps et qui porte en lui-même toute la lourde expérience de son époque.⁶⁶

La formation chrétienne qui se donne pour objet de développer ce don, ce charisme d'une foi fraternelle, a intérêt à affiner très tôt chez les jeunes, puis tout au long de la croissance, une grande qualité de relations humaines qui est à la base du dialogue propre à cette dimension de la foi. Il s'agit pour cela d'apprendre aux jeunes à demeurer authentiques et proches de leur expérience personnelle; puis d'apprendre à écouter les autres, à les respecter de façon inconditionnelle, à entrer dans leurs vues et leurs sentiments; enfin à échanger, à discuter. Bien sûr, le dialogue, les échanges d'idées, les discussions peuvent se faire dans tous les domaines des activités humaines et même en celles qui n'ont rien à voir avec la foi. Mais ce qu'il importe de voir, c'est que la relation établie entre hommes appartient à l'essence même de la foi, celle-ci est toujours le témoignage donné aux autres ou reçu des autres, elle est le message et la présence du Christ continuant à se communiquer aux hommes de tous les temps par l'expérience exprimée des fidèles. Parce qu'elle est communication et témoignage, elle exige le dialogue par sa nature même. Et ceci est encore plus urgent dans le monde d'aujourd'hui, qui est devenu un carrefour de rencontres et d'échanges et qui aspire, malgré des divisions très profondes, à réaliser entre les hommes de toutes nations et de toutes couleurs, un esprit de fraternité.

La foi et la conscience sociale

Le quatrième objectif s'enchaîne au précédent: c'est la formation de la conscience sociale sur laquelle l'Église, par son Magistère suprême, a tant insisté depuis Léon XIII. Le chrétien est un homme averti des problèmes sociaux de son époque: souffrances causées par les divisions et les haines raciales; par la guerre; par le sous-développement en d'immenses régions surpeuplées du globe; par la faim et la maladie des grandes masses humaines; par l'analphabétisme. Une formation authentique de la foi doit se donner pour but d'informer les chrétiens, jeunes et adultes, de l'existence et de la gravité de ces problèmes. Mais elle doit aller plus loin, elle doit disposer et préparer, par un équipement adéquat, à la participation sociale et à l'exercice des vertus civiques, qui sont des formes très élevées de charité.

En cette matière encore, pourra-t-on dire, il ne s'agit pas d'un objectif de formation spécifiquement chrétien. Des associations multiples à travers le monde entier et même des organismes internationaux s'occupent de ces questions; les États y consacrent des sommes énormes. Je crois tout de même que c'est un objectif de formation proprement chrétienne. Et il y a lieu d'y insister d'autant plus que les chrétiens s'abstiennent trop facilement de participer à des organismes et qu'ils ont tendance à considérer leurs buts comme purement profanes et humanitaires. Mais qu'on relise plutôt ce passage de *Gaudium et Spes*:⁶⁷ « L'Église, en poursuivant la fin salvifique qui lui est propre, ne communique pas seulement à l'homme la vie divine: elle répand aussi, et d'une certaine façon sur le monde entier, la lumière que cette vie divine irradie, notamment en guérissant et en élevant la dignité de la personne humaine, en affermissant la cohésion de la société et en procurant à l'activité quotidienne des hommes un sens plus profond,

la pénétrant d'une signification plus haute. Ainsi par chacun de ses membres comme par toute la communauté qu'elle forme, l'Église croit pouvoir largement contribuer à humaniser toujours plus la famille des hommes et son histoire ».

La foi se vit en Église

Un cinquième objectif de l'éducation de la foi rejoint et complète la proposition du troisième objectif énoncé plus haut: il consiste à former les jeunes chrétiens à vivre leur foi, non pas d'une manière individuelle et farouchement isolée, mais d'une manière ouverte, en Église et en communauté ecclésiale. Précisons ce que nous disions plus haut par cette citation de K. Rahner: « La foi suppose la communauté et elle la crée: la disposition de foi se réalise toujours dans un événement pentécotal dans lequel un grand nombre se trouvent réunis et unanimes; elle consiste toujours aussi à s'en remettre à l'expérience dernière des autres, à se laisser conduire par l'Esprit qui agit dans les autres, et à faire en soi l'expérience de l'Esprit qui nous est donné pour les autres. »⁸⁸

Ceux qui ont la charge de diriger dans un établissement l'éducation chrétienne auraient intérêt à constituer de petits groupes de professeurs et d'étudiants, de petites cellules ecclésiales; l'ensemble de ces groupes constituerait dans l'établissement la communauté chrétienne, distincte de la communauté scolaire. Il s'agit, en réalité, de constituer des milieux de rencontre, des foyers de réflexion et de dialogue, des foyers de prière comportant une dimension et des liens de nature sociétaire. Ces cellules permettraient le déploiement des valeurs personnelles de chaque individu, un contact étroit et chaleureux entre chacun des membres. On y vivrait ainsi, sur un plan restreint mais intense, une expérience d'Église, — une chose que les catholiques canadiens-français ont à peu près complètement perdue, et que l'on retrouve avec une joie insoupçonnée, grâce aux expériences récentes qui se poursuivent en quelques paroisses de la Province. Ces cellules permettraient aux étudiants, — et aux professeurs tout autant, — d'intégrer l'enseignement religieux et profane reçu dans les salles de cours aux profondeurs de la vie personnelle de chacun des étudiants. Elles permettraient aussi d'y vivre la vie liturgique. Ces groupes pourraient mettre en vigueur, dans les occasions offertes au cours de l'année scolaire, les exigences de la charité. Il y a lieu de rappeler ici encore que les meilleures choses doivent se développer dans un climat de liberté et par des initiatives prises par les étudiants et les professeurs qui forment ces groupes. Des cellules de cette nature ne peuvent pas recevoir d'ukases, ni avoir une organisation bureaucratique forgée en haut lieu.

Ces cellules ecclésiales, cette communauté chrétienne, établies dans chaque école me semblent appelées à devenir la structure véritable et la plus authentique au sein de laquelle les jeunes chrétiens pourront développer leur foi dans sa dimension personnelle et sociale et l'équiper solidement. Ces structures ont tout au moins l'avantage sur l'école confessionnelle, d'être ecclésiales et non civiles.

Cet aperçu des objectifs d'une éducation de la foi est, j'en conviens, loin de couvrir toute la matière. Il n'a pas d'ailleurs cette prétention. J'ai voulu souligner les buts précis qu'un programme de formation chrétienne devrait tout mettre en œuvre pour atteindre. Ce tour d'horizon permet aussi de saisir combien ce programme, à la fois précis et souple, est susceptible de s'adapter à un grand nombre de structures scolaires. Les exigences véritables d'un pareil programme ne portent pas d'abord sur les structures mais bien sur l'esprit qui anime tout l'enseignement.

Méthodes et techniques scolaires

Au sujet des finalités de l'action missionnaire dans l'école, il reste une dernière question qui peut être traitée rapidement. Quelles méthodes, quelles techniques scolaires, les éducateurs de la foi peuvent-ils employer dans l'école en vue d'atteindre les objectifs définis dans les pages qui précèdent?

Il en existe plusieurs et il n'est pas sans intérêt de recourir à un large éventail d'entre elles dans un établissement. Qu'il suffise de rappeler ici les principales techniques scolaires, sans toutefois en dresser une liste complète ni entrer dans l'analyse de chacune, ce qui nous entraînerait hors des frontières de notre sujet. Je fais ce rappel dans le but d'apprécier quelles structures (ecclésiastiques et civiles) sont nécessaires pour satisfaire aux exigences de l'activité missionnaire de l'Église dans l'école, — étude qui fera l'objet de la seconde partie de cet essai.

Parmi les techniques scolaires, il y a d'abord l'enseignement, l'exposé fait en classe par le professeur avec tous les compléments qu'il implique: questions et réponses, lectures, travaux. Cette catéchèse devrait s'inspirer des données propres à la pédagogie de la foi, telles qu'elles se dégagent des attitudes et des comportements de Jésus avec ses contemporains. On peut insérer dans l'horaire de l'école les cours de catéchèse. Mais il ne semble pas indiqué que cet enseignement, — qui a un caractère et des objectifs tout à fait spéciaux, — soit conçu sur la base d'une matière officielle, inscrite au programme et soumise aux exigences des examens et des évaluations scolaires.

À mon avis, la catéchèse ne doit pas figurer au dossier scolaire de l'étudiant. La catéchèse fait partie du ministère ecclésial de la Parole; elle s'adresse à la foi du croyant et elle conserve toujours une animation missionnaire. À ce titre, elle se rattache à l'activité pastorale de l'Église dans l'école. Par voie de conséquence, la confection des programmes de catéchèse, leur évaluation et leur révision, le choix des moyens d'appréciation des connaissances de l'étudiant, la formation et l'animation des enseignants sont des fonctions qui, normalement, relèvent de la compétence des responsables de la pastorale. Toutes ces fonctions devraient être exercées par un organisme ecclésial (la catéchèse, c'est l'Église elle-même exerçant sa mission), et non pas remplies par des organismes civils, qu'ils soient les commissions scolaires ou un service du ministère de l'Éducation. Il conviendrait, en outre, que ces activités ecclésiales soient financées par les contributions des fidèles.

Cet enseignement devrait être offert tout au long des treize années d'études, depuis le début de l'élémentaire jusqu'au terme du cours collégial. Ne devrait-on pas se demander s'il est judicieux que des élèves suivent des cours de religion à un rythme de deux heures par semaine durant treize années? Peut-être suffirait-il d'un semestre dans l'année, ou d'une année sur deux à partir du niveau secondaire? De toutes manières, l'enseignement de la catéchèse devrait prendre un caractère facultatif au niveau collégial; et comporter des possibilités de dispense pour les niveaux élémentaire et secondaire, comme le prévoient les récents règlements du Comité catholique.

Distinguer entre la catéchèse et les sciences religieuses

Il va sans dire que le programme des niveaux secondaire et collégial devrait offrir des cours de sciences religieuses, d'histoire de la civilisation chrétienne, d'histoire des religions. Toutefois, ces enseignements sont des matières profanes, ne relevant pas de l'activité pastorale de l'Église dans l'école. Ils complètent la formation de l'homme et du chrétien. De tels cours se présenteraient donc comme des matières figurant au programme régulier et les étudiants inscrits seraient soumis aux exigences normales des évaluations scolaires.

En plus des cours, il est important de multiplier dans un établissement les séminaires de discussion portant sur des questions de foi et de vie chrétienne, les groupes d'études animés par un professeur, des routes de fin de semaine, des camps de vacances au cours desquels se ferait en équipe la discussion d'un problème. Les séminaires peuvent être établis sur une base horaire hebdomadaire. L'ensemble de ces activités gagne à conserver un caractère complètement facultatif, elles feront appel à l'initiative des maîtres et des étudiants qui pourront les organiser selon leur gré et selon les circonstances.

Les étudiants devraient aussi avoir à leur disposition dans l'établissement des maîtres qu'ils aimeraient rencontrer seul et en tête-à-tête, ou encore en petits groupes de trois ou quatre pour discuter de problèmes personnels ou de questions spirituelles. Enfin, il convient de mentionner comme une chose à mon avis capitale, la constitution de petites cellules ecclésiales et la formation d'une communauté chrétienne dans l'école. C'est au sein de ces groupes que pourraient avoir lieu les célébrations liturgiques.

Ce programme d'activités variées suppose que l'établissement mette à la disposition des éducateurs un ensemble de locaux et de salles appropriés, équipés en livres, en documents, en moyens audio-visuels.

II

LES STRUCTURES DE LA MISSION DANS L'ÉCOLE

A — Trois hypothèses à examiner

NOUS EN ARRIVONS ainsi à l'étude de la dernière et principale question à traiter dans cet article.

La valeur relative des structures

Dans le but de remplir les tâches d'une éducation de la foi et d'exercer dans l'école une activité pastorale appropriée à la nature de ces tâches, quelles sont les structures scolaires qui conviennent le mieux ? Une école confessionnelle ? Une école non confessionnelle où l'enseignement religieux serait offert ? La liberté pour l'Église d'exercer une activité pastorale dans une école laïque ? Nous avons vu plus haut que la *Déclaration sur l'Éducation chrétienne* ne tranchait pas ce débat; qu'elle reconnaissait la valeur relative des structures; qu'elle indiquait une préférence pour l'école catholique, mais sans porter d'exclusive contre d'autres solutions. Les éducateurs catholiques jouissent de toute la liberté désirable pour discuter de cette question; ils ont surtout intérêt à bien définir les exigences de l'éducation de la foi dans l'école nouvelle d'aujourd'hui, dans une école dont les fonctions se sont transformées et accrues au point qu'elle est devenue sans commune mesure avec l'école de naguère. Ces traits nouveaux de l'école demandent d'élargir le débat et de situer la question dans son contexte réel, qui comprend à la fois une dimension sociologique, scolaire et religieuse, les trois étant étroitement reliées. La proposition que je voudrais présenter se divise en trois parties.

Trois hypothèses

En vue de poursuivre l'éducation de la foi dans l'école, la confessionnalité traditionnelle, telle qu'elle a été vécue au Québec depuis un siècle, est une structure sociologique qui offre aux étudiants, aux parents et aux maîtres beaucoup plus d'obstacles que d'avantages.

Un régime confessionnel renouvelé, conforme au style proposé par les règlements récents du Comité catholique, me paraît convenir tout à fait aux objectifs véritables d'une éducation de la foi dans le monde contemporain; mais, au plan de l'exécution, je ne vois pas qu'il soit possible d'étendre ce régime de confessionnalité rénovée dans un court délai à l'ensemble des écoles de la province.

Une formule, mieux adaptée à la situation spirituelle réelle des jeunes et des adultes d'aujourd'hui, me paraîtrait celle d'une pastorale conforme aux objectifs d'une éducation de la foi, donnée dans une école non confessionnelle, mais ouverte à l'action des Églises. Cette liberté d'action des Églises dans l'école pourrait être sanctionnée par la loi. Il suffirait de garanties juridiques peu nombreuses mais essentielles (garanties qui sont déjà d'ailleurs inscrites dans la législation du Québec).

Cette proposition à trois termes paraîtra peut-être un peu rigide et artificielle. Elle offre tout de même un schème utile d'analyse et elle permet de présenter trois hypothèses et de les interpréter dans le contexte des événements qui se passent à l'heure actuelle. Examinons tour à tour chacune des trois hypothèses.

B — La confessionnalité traditionnelle

Caractères internes de la confessionnalité traditionnelle

LE RÉGIME de la confessionnalité traditionnelle est celui qui a existé au cours du dernier siècle dans les écoles catholiques, publiques et privées, de la province de Québec (et à tous les niveaux de l'enseignement, depuis l'école élémentaire jusqu'à l'université, à des degrés variables). Parce que la confessionnalité est une réalité complexe, il est difficile de la cerner comme on pourrait le faire d'une notion abstraite. Il est possible, toutefois, en simplifiant les choses, d'en dessiner la physionomie par l'évocation de quelques traits prédominants.

En premier lieu, il convient de relever les traits relatifs au style de vie de l'établissement. La religion y joue un rôle prépondérant. L'éducation religieuse et morale est une préoccupation majeure du personnel attaché à l'établissement. L'enseignement religieux figure au programme régulier des études et, de façon générale, il est obligatoire. L'organisation de la vie scolaire comporte un ensemble de prières collectives et d'observances. Le souci de la formation religieuse inspire l'enseignement et concourt, parfois comme un critère prépondérant, au choix des matières du programme. L'ensemble des règlements et la conception de la discipline tendent à maintenir dans l'établissement une ambiance religieuse, un milieu protecteur, retiré de la vie sociale. La sélection des professeurs et des élèves, opérée sur la base des convictions religieuses, contribue à créer dans l'école un milieu homogène.

Réunis ainsi en un tableau abstrait, ces caractères durcissent sans doute l'image de l'établissement confessionnel. Dans sa réalité, l'école confessionnelle a connu une certaine diversité et a subi des variations; les traits furent plus ou moins accentués d'une maison à l'autre; plusieurs se sont atténués et d'autres ont disparu dans toutes les maisons depuis une vingtaine d'années. Mais on peut soutenir, sans donner dans l'outrance, que leur ensemble évoque assez fidèlement le style d'éducation chrétienne pratiqué dans l'ancienne école confessionnelle.

Les structures administratives

À ces traits caractérisant la vie interne de l'établissement il faut ajouter, en second lieu, des éléments extérieurs à l'école, mais constitutifs du système scolaire auquel l'établissement est rattaché. Il s'agit de garanties juridiques assurant le caractère confessionnel de l'école et de structures administratives chargées d'en gérer et d'en défendre les intérêts. Sous l'ancien régime scolaire (c'est-à-dire jusqu'à la création du ministère de l'Éducation en mai 1964), non seulement l'école est confessionnelle, mais le système scolaire en son entier (à l'exception toutefois des écoles de métiers et des instituts de technologie qui n'ont jamais relevé des Comités confessionnels), est confessionnel; la confessionnalité scolaire est inscrite dans la structure institutionnelle du système scolaire. Le secteur privé, dans sa partie la plus importante, se compose d'établissements confessionnels, la plupart catholiques. Les trois universités de langue française sont catholiques de façon officielle, et deux d'entre elles en vertu d'une charte pontificale. Dans le secteur public, il existe des commissions scolaires dont le caractère est défini par la loi; les autres commissions de langue française le sont généralement de fait, sinon de droit. L'organisme supérieur chargé de diriger l'ensemble du système scolaire public est le Comité catholique de l'ancien Conseil de l'Instruction publique. Ce bureau de direction est investi de tous les pouvoirs administratifs, disciplinaires et pédagogiques; il est une institution de caractère civil et confessionnel. Les évêques dont les diocèses se situaient dans la province de Québec étaient membres de droit du Comité catholique. La loi de l'instruction publique stipulait que le Comité catholique avait le pouvoir, « avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, de faire des règlements pour l'organisation, l'administration et la discipline des écoles publiques et des écoles sous le contrôle du Département de l'instruction publique ». La loi accordait ainsi le pouvoir de réglementation sur la formation des maîtres et leur certification, sur l'établissement des programmes et sur la reconnaissance des écoles.⁶⁹

Comme il est possible de s'en rendre compte, la confessionnalité traditionnelle est étayée par un puissant appareil juridique et administratif. Cette structure scolaire n'est pas d'ordre ecclésiastique; elle ne relève pas de la compétence de l'Église-institution, elle relève du pouvoir civil. Mais l'Église y pénètre par ses représentants officiels, qui ne sont nuls autres que les évêques; elle y exerce une profonde influence par la voie administrative et hiérarchique, elle y remplit un rôle de direction, elle participe au pouvoir de réglementer sur tous les problèmes techniques de l'éducation. De telle sorte que, sans relever directement de l'Église-institution, l'école évolue dans la mouvance du pouvoir ecclésiastique. Grâce à l'étroite association des pouvoirs civil et religieux, l'enseignement public devient confessionnel (et religieux par la ratification de l'État). Rien peut-être ne manifeste mieux que cette situation le réseau des relations qui s'était tissé entre l'Église et l'État, sous l'ancien régime confessionnel; elle permet aussi de comprendre la somme des confusions qui pouvaient en résulter.

Une présence de style bureaucratique

Dans ce contexte se développe un style de présence de l'Église dans l'école qui tend à devenir autoritaire et bureaucratique. La tentation de l'Église est de dominer. Elle porte en grande partie la responsabilité des orientations et des décisions. Son action éducative s'exerce dans l'école non sans efficacité, mais elle prend généralement la forme de la direction, de l'organisation et du contrôle. L'Église agit — en réalité la hiérarchie — alors par voie de règlement et de consigne, faisant appel, chez les fidèles, à la soumission plus qu'à l'initiative, à la dépendance plus qu'à la liberté, à la docilité de la volonté plus qu'à l'intelligence inventive. En outre, plutôt que de se concentrer sur les objectifs de l'éducation

de la foi, l'Église prend à charge tout l'enseignement et la direction de toutes les fonctions scolaires. Cette façon de concevoir la confessionnalité et d'organiser l'enseignement ne préparait pas l'école ni les chrétiens à répondre aux fonctions nouvelles que leur assignerait bientôt la société scientifique, urbaine et sécularisée. Mais il faut convenir que ce type d'école reflétait fidèlement les conceptions de l'ensemble du milieu québécois alors qu'il vivait en régime de chrétienté.

Une institution rattachée à la chrétienté

La confessionnalité traditionnelle se rattache à la chrétienté; elle ne peut pas subsister en dehors de ce milieu qui lui a donné naissance et lui a servi de support culturel et sociologique.

Nature de la chrétienté

Le terme de « chrétienté » désigne une forme de société dans laquelle les activités de civilisation sont intégrées, selon un lien plus ou moins étroit, dans les cadres de l'institution ecclésiale. Tout l'édifice social repose alors sur l'unanimité des croyances partagées par l'ensemble des citoyens. Le christianisme est la source des arts et des lettres, des sciences et des techniques. L'Église se fait la gardienne des valeurs humaines et culturelles; c'est elle qui dispense l'éducation, qui initie les hommes à la cité terrestre et au monde de l'au-delà. Il arrive que, poursuivant sur cette lancée, les hommes d'Église identifient le message révélé avec une philosophie particulière, avec une vision de l'homme et du monde, avec un modèle particulier de société et une éthique sociale. L'Église réglemeute ou elle inspire la réglementation dans les domaines touchant la famille, l'éducation, le droit, les activités culturelles; elle crée elle-même son propre monde de valeurs, elle impose l'ordre chrétien à la cité terrestre. À la limite, cette organisation de la cité tend à étouffer la liberté religieuse, du moins à la réduire notablement. Dans une société de cette nature, être chrétien n'est pas le fruit d'une pure option religieuse; il peut arriver que cela s'impose comme la seule voie d'entrée dans la société civile.

L'action de l'Église dans l'école prend alors la forme d'une confessionnalité englobante. D'une part, l'école est moins développée qu'aujourd'hui; elle est considérée comme le prolongement de la famille et de l'Église; ses fonctions n'ont pas encore acquis la consistance qui conduit à les différencier des tâches proprement religieuses. D'autre part, l'Église-institution possède le monopole de l'enseignement, elle assume la majeure partie des fonctions scolaires. Elle utilise l'école comme un moyen pour atteindre ses fins religieuses. Mais elle exerce aussi, dans l'établissement scolaire, une action qui n'a pas un caractère purement missionnaire. De ce fait, elle offre à la société un visage moins religieux, elle donne d'elle-même une image plus profane et, pourrait-on dire, plus mondaine et presque civile. L'Église se trouve à remplir dans l'école une fonction religieuse et une fonction de civilisation. À cause de cette double fin que poursuit l'Église, l'annonce du message révélé est partiellement voilé.

Disparition de la chrétienté

Cette situation sociologique n'existe plus au Québec: la société québécoise n'est plus une chrétienté. Pendant une période très courte d'à peine quelques décennies, elle s'est transformée entièrement et à une telle profondeur que bien des aînés ne s'y reconnaissent plus. Naguère agricole et artisanal, le Québec est devenu urbain et industriel; naguère religieux, le milieu est devenu sécularisé. L'émergence de la civilisation urbaine et l'effritement progressif des traditions religieuses sont peut-être les deux traits les plus saillants de l'époque dans laquelle nous sommes entrés.

Ces deux mouvements entraînent des changements radicaux dans les structures de la nouvelle société. Mais des transformations d'une telle ampleur affectent l'homme lui-même dans ses attitudes et dans ses comportements. La sécularisation affecte l'homme dans son être le plus intime: dans le sentiment qu'il a de la vie, dans la manière de saisir et de comprendre la condition humaine, dans la manière de saisir la foi et la destinée.

La sécularisation affecte aussi le domaine de l'éducation. Le fait scolaire entre, lui aussi, dans l'ère de la civilisation urbaine et sécularisée. L'école acquiert une importance et des dimensions accrues, elle remplit des fonctions nouvelles, insoupçonnées dans la chrétienté de naguère, et reliées étroitement au développement de la société industrielle et technologique. Il en résulte une remise en question des structures scolaires ainsi que des contenus traditionnels de l'enseignement. Ces données ont fait l'objet de maintes analyses et il serait inutile d'y revenir. Il y a lieu, par contre, de retenir quelques aspects des changements affectant la confessionnalité scolaire.

Nous assistons à l'effritement de la confessionnalité traditionnelle

Déjà depuis quelques années la pression des mouvements que nous venons de mentionner ont entraîné la disparition de plusieurs éléments-clés de la confessionnalité traditionnelle. Quelques-uns de ces changements concernent la structure. Ainsi l'action administrative de l'Église dans l'école publique est disparue. La législation récente a réduit considérablement le caractère confessionnel des anciennes structures scolaires: ce changement est d'une grande portée, car l'appareil structural est un trait capital de la confessionnalité traditionnelle. Tous les établissements scolaires jusqu'au seuil de l'université, qu'elles soient publiques ou indépendantes, sont désormais insérées dans des structures administratives et juridiques de caractère civil. Le ministère de l'Éducation, les corporations publiques des CEGEP, les commissions scolaires régionales, l'ensemble des organismes du ministère de l'Éducation, le Conseil supérieur de l'éducation, voilà autant d'organismes qui ne possèdent aucun caractère confessionnel et aucun lien de dépendance avec l'Église-institution (ces organismes conservent toutefois des responsabilités précises à l'égard de la confessionnalité et de l'enseignement religieux). L'Église-institution s'est retirée des organismes chargés de la direction et de l'administration du système scolaire. Les écoles publiques ne sont plus désormais des écoles catholiques au sens où l'entend la *Déclaration sur l'Éducation chrétienne*; elles ne sont ni dirigées ni administrées par l'Église; toutefois, ces écoles demeurent ouvertes à l'action de l'Église (entendue en son sens le plus large de communauté des croyants et d'institution hiérarchique) en vertu de leur statut juridique. Ce changement d'une grande portée signifie que l'Église au Québec a renoncé à exercer dans l'école un rôle d'administration et de contrôle; et qu'elle ne compte plus sur la vertu des structures et des moyens juridiques pour y remplir sa mission.⁷⁰

Les effets de la sécularisation sur l'école

Il y a aussi des changements qui s'opèrent au sein de l'école. L'école catholique de style traditionnel rencontre depuis quelques années, et plus vivement aujourd'hui qu'hier, des obstacles toujours plus graves à donner une véritable éducation de la foi. Il est déjà possible d'évaluer des résultats. C'est en régime de confessionnalité traditionnelle que plusieurs étudiants abandonnent la pratique religieuse; que des professeurs s'interrogent sur les réalités de leur foi; que se dissout dans les consciences la foi vécue à la manière d'un comportement trop conformiste et trop sociologique. La grande majorité des jeunes étudiants se posent des questions sur la foi, sur l'Église, sur la morale chrétienne, sur le prêtre,

questions qui demeurent le plus souvent sans réponse, au moment même où ils reçoivent leur formation religieuse dans l'école confessionnelle. Et d'autre part, les adultes, les maîtres de ces étudiants, formés dans leur vie chrétienne par l'école confessionnelle traditionnelle, se montrent déconcertés par les questions nouvelles que posent à la foi la culture sécularisée d'aujourd'hui. En réalité, l'école catholique traditionnelle, qui remplissait bien sa tâche de formation chrétienne dans la chrétienté de naguère, est aujourd'hui dans une impasse. D'une part, elle est demeurée trop repliée sur elle-même pour remplir dans la société son rôle d'école commune et recevoir de bon gré des étudiants incroyants. D'autre part, son action religieuse est incapable de favoriser chez l'ensemble des étudiants la croissance d'une foi adulte, critique et aguerrie. Elle n'est pas réellement engagée dans l'effort missionnaire de l'Église. Ajoutons qu'elle ne peut pas l'être, parce que l'école dans la société d'aujourd'hui, au Québec comme ailleurs, est devenue, à cause de ses finalités spécifiques toujours plus exigeantes, une institution d'ordre civil spécialisée dans des tâches de formation culturelle et d'intégration sociale. Ces tâches absorbent davantage chaque année les énergies des maîtres et des administrateurs scolaires.

L'humanisme chrétien, un fait de chrétienté

Le problème de la confessionnalité se présente aussi sous l'angle culturel. Il y a intérêt, pour un moment, à faire abstraction de toute dimension structurale et à l'examiner de ce point de vue. Un objectif majeur de la confessionnalité traditionnelle, et cher à ses adeptes les plus ardents, est l'humanisme chrétien. Ce dernier n'est pas enchaîné à la confessionnalité, loin de là; mais l'école catholique se réclame généralement de ce modèle culturel. Aussi vaut-il la peine de mettre quelques moments de réflexion au destin qui lui échoit dans les bouleversements chaotiques du monde contemporain.

L'humanisme chrétien a été l'œuvre d'une intelligente et patiente maturation; il est le fruit mûr et délicat d'une sagesse tenace venue du fond des âges, qui s'est affinée progressivement par des siècles d'expérience et de réflexion spirituelles, de pensée rigoureuse et critique; il a été conservé comme un trésor que se sont transmis fidèlement, avec un sentiment de piété, une longue suite de générations successives. Cette culture, qui comporte un ensemble de connaissances acquises ainsi qu'un affinement du cœur et de l'esprit, a sa grandeur et ses limites; elle contient des valeurs permanentes et des éléments transitoires.

Cette synthèse vivante, d'un équilibre fragile sans cesse à rétablir, a été élaborée durant la période pré-technique de la civilisation occidentale, sous un âge religieux où l'homme de façon réflexive, est centré sur Dieu en toutes ses activités; elle contient une image de l'homme et du monde appropriée à la société traditionnelle. Ses centres d'intérêt sont avant tout affectifs et sentimentaux, littéraires et artistiques, historiques et politiques.

Valeurs et faiblesses de l'humanisme traditionnel

Il ne fait aucun doute que la culture traditionnelle comporte des valeurs essentielles d'une portée permanente. Mais l'ancien humanisme a été déconcerté par l'avènement de la civilisation scientifique; il s'est raidi devant le développement de la technique qui lui apparaissait inhumain et il l'a longtemps refusé. En se repliant sur la défensive, les humanistes ont tari la puissance d'assimilation de l'ancienne culture et son pouvoir de transformation. Ce qu'il y avait de plus vivant dans la grande tradition culturelle de l'Occident, — l'invention, la créativité, la force de renouvellement, — est passé en bonne partie dans les domaines scientifiques. Les humanistes se sont trop souvent repliés sur les éléments passagers

de la culture. En sorte que appauvrie de ses forces vives, l'ancienne culture humaniste n'inspire plus l'homme technique et prométhéen d'aujourd'hui; elle n'anime plus l'homme plongé dans le monde mobile et instantané des communications planétaires et de l'économie électronique; elle ne parle plus à un monde dont les intérêts sont avant tout scientifiques et techniques, sociaux et communautaires, à un monde sécularisé. La culture traditionnelle a éclaté, elle a été pulvérisée par l'expansion technique, ses éléments les plus valables et les plus caducs sont emportés pêle-mêle dans la tourmente et ils n'évoquent plus aux esprits du monde présent que des vestiges d'un passé disparu. Un humanisme nouveau, encore confus dans ses tâtonnements et ses recherches, encore informe et disparate dans ses foisonnements, est en voie de formation. Il n'a pas atteint l'équilibre, la pondération, le discernement, la plénitude de l'ancienne culture; et il porte toutes les incertitudes d'une période de transition. Ce point est capital à notre propos, parce qu'une des fonctions essentielles de l'école, qu'elle soit confessionnelle ou non, consiste à introduire les jeunes au patrimoine culturel de leur époque.

La culture traditionnelle n'a plus de prise sur notre monde en transformation; ses notions ne parviennent plus à cerner les données inédites et fugaces du monde changeant qui évolue et foisonne dans toutes les directions à la fois. D'autre part, des méthodes nouvelles voient le jour, des techniques d'observation se développent, des disciplines hier ignorées se répandent. Elles atteignent des régions de la vie personnelle et collective qui échappaient en majeure partie à la culture traditionnelle. Ces savoirs nouveaux ont un tour positif, objectif, scientifique; ces sciences nouvelles, — la psychanalyse, la psychologie sociale, la sociologie, l'anthropologie culturelle, la démographie, — sont en voie d'acquiescer leur consistance; elles découvrent à l'esprit d'immenses horizons hier insoupçonnés; elles remettent en question des croyances partagées de bonne foi par l'ensemble des hommes, des valeurs tenues hier pour incontestables. Ce savoir est aussi un pouvoir qui donne à l'homme la capacité de transformer la nature, de désintégrer la matière, d'agir sur les facultés de l'homme, de contrôler le développement démographique, de maîtriser les structures de la société. La possession de ces pouvoirs inspire aux hommes un sentiment prométhéen. Mais la puissance que les hommes ont acquise les jette tour à tour dans l'exaltation et dans l'angoisse; elle a créé le besoin d'un « supplément d'âme », elle appelle un sens moral plus affiné, un amour des hommes beaucoup plus exigeant. La sagesse de l'ancien humanisme qu'animait de grandes idées éthiques n'a rien perdu de son actualité; elle est encore capable de nourrir l'esprit du sens des vertus naturelles, de l'honneur et de la pitié, de la dignité de l'homme, de la grandeur de la destinée humaine, de la générosité à l'égard de l'homme. Mais afin de perpétuer l'ancienne culture dans l'âge technique, il faut la repenser, retrouver ses sources à leur point de jaillissement, remonter à ses valeurs permanentes et inspiratrices.

Nouvelle conception des rapports entre la culture et le message chrétien

Il existe une autre dimension au sujet que nous examinons; et il importe de la retenir et de la souligner, parce qu'elle est en rapport étroit avec notre propos: les nouveaux courants culturels d'aujourd'hui ne se développent plus sous l'égide de l'Église. Le christianisme n'inspire plus les nouvelles disciplines scientifiques, l'Église ne préside plus à l'essor de la culture ni à son évolution, comme il lui est arrivé de le faire en régime de chrétienté. Les arts et les lettres, les sciences de la nature et les sciences de l'homme, les instruments de communication qui servent à la diffusion de ces connaissances se sont tous développés en dehors de l'Église et souvent en hostilité contre elle. Les valeurs que répandent ces sciences, les attitudes qu'elles développent chez ceux qui les cultivent ou s'y consacrent,

ne sont plus spécifiquement chrétiennes. Dans le monde contemporain, toutes les sphères de l'ordre culturel ont acquis une autonomie complète à l'endroit du christianisme et de l'Église. À son tour, cette autonomie a contribué à donner à la société civile son complet développement; et au monde de l'enseignement une densité et une consistance qui lui donnent le sentiment de se suffire. De ce fait les deux se sont affranchis de la tutelle de l'Église.

Or la confessionnalité traditionnelle a œuvré, de façon plus ou moins consciente, comme si les valeurs culturelles, pour devenir acceptables, devaient recevoir l'empreinte spécifiquement chrétienne et devaient être annexées au christianisme; elle considère l'Église comme créant un monde de valeurs propres, doublant en quelque sorte celles de la société civile; elle tend à considérer l'Église comme capable de se suffire à elle-même dans les domaines de la vie culturelle et sociale. Rien n'est plus évident aujourd'hui que cette prétention est dénuée de tout fondement.

Divorce entre l'Église et le monde

Dans la mesure où l'Église s'est tenue à l'écart de cette culture naissante qu'elle ne dominait plus, dans la mesure où elle l'a refusée (ce qu'elle a fait durant quatre siècles), un divorce s'est accompli entre l'Église et le monde, entre l'Église et la culture. À l'écart qui s'est creusé peu à peu entre l'Église et le monde a succédé l'hostilité du monde envers l'Église, puis l'autonomie entière du monde vis-à-vis l'Église. On pourrait suivre dans l'histoire de l'Occident chrétien les étapes de ce divorce qui se traduit par une déchristianisation graduelle de la culture et qui finit par enfermer les chrétiens dans un ghetto. Durant ces quatre siècles, l'influence de l'Église n'a cessé de décroître sur la pensée occidentale; son action n'avait plus d'à-propos. L'image de Dieu qu'elle présentait, l'image de l'homme et du monde qu'elle proposait cessaient de plus en plus d'être comprises de ceux à qui elle s'adressait, d'être valables au regard de la culture du moment. Il y a eu plus grave. On en est venu dans l'Église, sans presque le savoir, à confondre le message du Christ avec une anthropologie déterminée. En croyant défendre l'orthodoxie, on ne défendait qu'une image périmée du monde et de l'homme; on méconnaissait l'orthodoxie véritable, c'est-à-dire l'exigence d'un amour des hommes qui ne se comprend que par le don que Dieu nous a fait de son amour absolu, au sein de la situation concrète où nous avons à vivre. Des chrétiens tentaient, — et plusieurs tentent encore trop souvent, — de réaliser les exigences de la foi dans un monde qui n'existe plus, qui n'est plus celui où Dieu parle, comme si nous vivions sous l'ancien régime; comme si la science et la technologie, les moyens de communication de masse n'avaient pas transformé foncièrement notre monde et ne nous imposaient pas une autre manière de répondre à l'appel du message du Christ.⁷¹

Conception nouvelle de la mission de l'Église sur le plan de la culture

Un changement complet dans l'attitude de l'Église à l'égard du monde s'est opéré au Concile et il a été l'objet d'un enseignement officiel. L'Église a renoncé durant les sessions du Vatican II à toute prétention de monopole sur la culture et sur l'humanisme. Elle a rectifié d'anciennes positions soutenues par bien des hommes d'Église dans le passé. Elle adopte une attitude de pauvreté et d'accueil devant les valeurs humaines qui naissent et se développent dans la société civile et en dehors de l'espace proprement ecclésial; elle reconnaît l'autonomie des domaines culturels; elle reconnaît son incompétence technique dans les domaines social, économique et politique; elle affirme « que les choses créées et les sociétés elles-mêmes ont leurs lois et leurs valeurs propres, que l'homme doit apprendre peu à peu à connaître, à utiliser, à organiser ». Elle est allée jusqu'à « déplorer certaines attitudes qui ont existé parmi les chrétiens, insuffisamment avertis de

la légitime autonomie de la science. Sources de tensions et de conflits, ces attitudes ont conduit beaucoup d'esprits à penser que science et foi s'opposaient ».72 Par ces déclarations, l'Église revient à son attitude primitive d'indigence et de service évangélique à l'égard du progrès culturel et social de l'humanité.

La forme nouvelle de la mission

Mais, par le fait même, l'Église se situe sur le terrain qui lui est propre; elle sort du rêve de la chrétienté occidentale; elle se dessaisit d'une activité plus culturelle que religieuse, plus sociale qu'évangélique; et elle reprend le rôle prophétique qui lui appartient en propre, celui d'annoncer le message révélé et de percevoir la Parole de Dieu dans les événements de notre monde.

La constitution sur l'*Église dans le monde de ce temps* est la charte contenant la pensée de l'Église sur les rapports de l'Église et du monde. Ce grand texte détermine « le principe et les lois d'une existence de l'Église dans le monde et dans l'histoire ».72a Pour l'étude des questions relatives à la confessionnalité, cette constitution pastorale est beaucoup plus riche de doctrine et de substance que la *Déclaration sur l'Éducation chrétienne* qui se borne à des considérations très générales, et qui doit être lue et interprétée selon la logique interne du Concile dont l'unité profonde ne peut faire aucun doute.

Or, dans la question des rapports du message révélé et des valeurs culturelles, la constitution pastorale ne se réfère pas aux attitudes, aux démarches ni aux méthodes de l'humanisme chrétien. Elle ne considère pas comme des problèmes les tendances prédominantes de notre époque en vue de porter sur eux un jugement doctrinal abstrait; elle ne cherche pas à préconiser une animation chrétienne du temporel conçue dans la veine des premières encycliques sociales; elle refuse de donner dans l'apologétique, courante au XIXe siècle, qui détaillait les bienfaits culturels et sociaux du christianisme.

L'interprétation des signes des temps

La constitution se situe sur un tout autre plan, elle engage l'intelligence de la foi sur une voie très différente. Elle propose de discerner dans les événements, dans les phénomènes de la vie collective, dans les besoins et les aspirations de l'humanité présente, les signes des temps, c'est-à-dire l'action de Dieu qui se poursuit sous nos yeux dans les mouvements de l'histoire. Ce qui est une tout autre opération qu'une animation chrétienne du temporel. Elle propose de fixer l'attention sur les phénomènes prédominants affectant tout un cycle de notre vie collective: le progrès technique, les innovations économiques, le changement social, la promotion de la classe ouvrière, l'engagement social de la femme, la libération des peuples sous tutelle coloniale, l'organisation de la conscience internationale. Les chrétiens sont appelés à considérer ces phénomènes, à les retenir et à les accueillir dans leur pleine et propre densité historique; c'est en ce sens qu'ils sont des signes; c'est dans cette réalité que les chrétiens en Église peuvent y lire une action de Dieu, une aptitude à devenir appel à l'Évangile.73 Prendre en considération les signes des temps, c'est observer ces signes dans leur actualité. Les chrétiens les percevront dans la mesure même où ils seront présents à ces temps; l'Église elle-même ne les lira que si elle demeure présente au monde. Il ne lui est pas demandé pour remplir cette fonction « de se détourner des « Vérités éternelles », ni de la Tradition passée: elle est en acte le lieu théologique de la vérité présente de l'Évangile; elle est en acte aujourd'hui, le témoin de l'économie du salut dans l'histoire. Le temps lui fournit les signes de l'attente actuelle du Messie venu, les signes de la cohérence de l'Évangile avec l'espérance des hommes ».74

En réformant ainsi son attitude à l'égard du monde et des activités culturelles dont elle respecte l'autonomie, l'Église s'engage du même coup à modifier profondément le style de sa mission dans l'école. Le régime de la confessionnalité traditionnelle ne répond plus désormais aux finalités de la mission ecclésiale. Il reflète encore la prétention d'exercer un monopole sur la culture et sur l'humanisme; il nourrit encore l'illusion d'annexer les valeurs culturelles à un ordre social chrétien; il ne correspond plus à la définition que l'Église donne de ses rapports avec le monde et la société civile.

Dans la constitution pastorale sur *l'Église dans le monde de ce temps*, le chapitre quatrième porte sur les rapports mutuels de l'Église et du monde. La doctrine exposée dans ce chapitre est d'un intérêt capital à notre propos. L'Église n'est pas une réalité étrangère au monde, ni un royaume qui s'ajouterait à lui; elle est insérée dans la trame de l'histoire, elle vit et agit au cœur de la communauté humaine et en union avec celle-ci. Elle est formée de membres de cette communauté terrestre appelés à faire dès ici-bas, de cette société même, une famille de Dieu.⁷⁵ L'Église est donc dans le monde, elle agit avec lui, elle demeure en communion avec lui; elle parle son langage et elle porte ses interrogations. Église et monde existent dans un rapport de causalité et d'intériorité réciproques.⁷⁶

Foi chrétienne et attente terrestre

Toutefois, au sein de ce monde dont elle est solidaire et qui l'enveloppe de toutes parts, l'Église est autre chose que le monde et distincte de lui. Elle est née d'une série d'interventions divines dans l'histoire; elle procède de l'amour de Dieu pour les hommes et elle est chargée d'annoncer la réalité de cet amour. Elle a reçu cette mission qui est d'ordre religieux. La fin que l'Église poursuit est l'évangélisation et le salut et non pas une œuvre de culture et de civilisation. Elle n'a reçu de son Fondateur aucune mission qui soit d'ordre culturel, social ou politique; sa mission est d'ordre religieux.⁷⁷ C'est selon cette optique qu'elle partage avec tous les hommes le souci de développer la cité terrestre et qu'elle assume des tâches dans les domaines de la culture et de l'éducation. Cette attitude nouvelle que l'Église a adoptée au Concile, et qui marque un contraste avec la conception que l'Église se faisait naguère de ses relations avec le monde et la société, implique un style nouveau de pastorale dans l'école et exige une réforme complète de la confessionnalité dans les établissements où elle serait en vigueur.

L'école nouvelle est un signe des temps

Enchaînant sur la constitution pastorale qu'elle prolonge, la *Déclaration sur l'Éducation chrétienne* reconnaît « l'extrême importance de l'éducation dans la vie de l'homme et son influence toujours croissante sur le développement de la société moderne »⁷⁸; elle constate que les conditions d'existence dans la société contemporaine rendent plus urgentes toutes les mesures concernant la formation des jeunes et l'éducation permanente.⁷⁹ En somme, l'Église a pris conscience des dimensions nouvelles du fait scolaire, de ses mutations profondes, des fonctions nouvelles remplies par l'école, reliée désormais de façon étroite au développement de la société civile. L'école est la porte qui donne accès au patrimoine culturel, social et politique de la communauté humaine; elle prépare les jeunes à entrer dans la nation, cette large collectivité diversifiée au point de vue des langues, des cultures et des croyances; elle initie à la société contemporaine, urbaine et socialisée, technique et polyvalente, pluraliste et sécularisée. L'école doit donc être sensible aux courants culturels de la société où elle s'insère et demeurer ouverte aux valeurs concrètes qui s'y déploient. Dans cette école nouvelle, l'Église pénètre en vue d'y exercer sa mission qui se définit par deux objectifs: annoncer la

Parole de Dieu, discerner les attentes évangéliques latentes dans les aspirations humaines.

Conclusion

Le moment est venu de tirer les conclusions de cette partie. La confessionnalité traditionnelle ne correspond plus aux finalités de la mission telle que l'Église les a définies à Vatican II. Cet ancien régime attribue à l'Église des fonctions à prédominance culturelle ou administrative; elle engage l'Église en des matières qui ne ressortissent que très indirectement à sa mission.

La confessionnalité traditionnelle repose sur un lourd appareil de structures civiles qui ne sont pas en « consonance » avec la mission ecclésiale. Il n'est pas question de proposer une vie de foi sans support institutionnel: le christianisme est une religion « instituée ». Mais il conviendrait que l'activité pastorale s'exerce d'abord au sein d'une institution ecclésiastique que l'on puisse identifier comme telle, et qui entrerait dans le plan de signification et de témoignage de l'Église. Ce n'est pas alors l'école qui est annexée à l'Église, c'est l'Église qui pénètre dans l'école pour y exercer sa mission. Rien n'empêche ensuite que cette situation, désirée par les catholiques, reçoive la sanction de la loi civile. La mission de l'Église conserverait alors la transparence nécessaire pour qu'apparaisse aux yeux de tous la signification véritable du message chrétien.

La confessionnalité traditionnelle est en désaccord avec la réalité de l'école dans le monde contemporain: une réalité d'ordre civil et profane, relevant, par le fait même, de la compétence de la société civile. Il s'agit moins de maintenir des écoles catholiques que de donner une éducation de la foi aux jeunes catholiques dans le milieu scolaire.

Pour ces raisons, il n'est pas souhaitable que soit maintenu dans le système scolaire québécois le régime de la confessionnalité traditionnelle.

Ces conclusions nous conduisent à considérer l'hypothèse d'une transformation et d'un approfondissement de la confessionnalité scolaire; à examiner s'il est possible d'établir un régime de confessionnalité moins civil et moins juridique, plus évangélique et plus missionnaire; un régime plus respectueux à la fois des fonctions spécifiques et civiles de l'école ainsi que du caractère religieux de la mission ecclésiale.

C — La confessionnalité renouvelée

Les règlements du comité catholique

LE RAJEUNISSEMENT de la confessionnalité scolaire a fait l'objet de plusieurs études publiées dans le Québec depuis quelques années. Certains organismes ont proposé des réformes. Le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement contient sur le sujet de précieuses indications.⁸⁰ Mais le Rapport Parent a concentré son attention sur les fonctions de l'école nouvelle et sur le remaniement des structures scolaires; sur l'esprit et les orientations à donner à l'éducation de la foi, il s'est borné à des propos rapides. Il n'entraîne pas, d'ailleurs, dans le mandat civil de la Commission de définir la doctrine catholique touchant l'éducation de la foi. Les commissaires le reconnaissent explicitement et ils ont pris soin de ne pas entrer dans les conceptions d'une confession particulière.⁸¹

Réforme de l'institution confessionnelle

Plus substantiels à cet égard, précis sur l'esprit et le contenu de la confessionnalité scolaire, riches et féconds en suggestions heureuses sont les trois règlements du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation. Ces règlements furent approuvés le 2 juin 1967 par des arrêtés en conseil. Le Comité catholique est un organisme autorisé par la loi à déterminer l'esprit et le statut de l'école confessionnelle catholique. Dans ses règlements, le Comité propose une définition de l'éducation catholique qui mérite de retenir l'attention. Sous le style juridique du préambule et des articles des trois règlements, sous l'extrême concision des formules employées, se dégage une conception de la formation chrétienne et un style rénové de la confessionnalité. Les règlements réforment en profondeur l'institution confessionnelle; ils lui donnent de nouvelles bases. Si le Comité dépouille la confessionnalité de quelques dimensions de l'ancienne structure, il propose des structures nouvelles mieux adaptées à l'exigence de la foi et aux fonctions de l'école dans le monde contemporain. Il y a intérêt pour notre propos à retenir ces règlements comme un exemple valable d'une confessionnalité renouvelée dans ses contenus doctrinaux et dans ses attitudes spirituelles.⁸²

Je voudrais proposer sur l'esprit et la philosophie qui inspirent ces règlements quelques observations qui se situent dans la perspective de notre réflexion concernant un type nouveau de confessionnalité.

La confessionnalité est située dans l'école

Une première constatation a trait au domaine précis sur lequel porte la confessionnalité. Celle-ci se situe au niveau de l'école que le préambule décrit comme « un milieu de vie qui, animé par une organisation scolaire et une pastorale adéquates, favorise l'éducation de la liberté, l'épanouissement de la personnalité, l'ouverture au monde, l'amour des autres et l'accès à l'âge adulte de la foi ». Les règlements déterminent les conditions qui doivent être remplies par un établissement pour que celui-ci soit reconnu comme confessionnel: l'enseignement religieux inscrit dans l'horaire régulier, la présence d'un personnel qui respecte les exigences de l'éducation catholique, un service de pastorale, l'emploi des manuels approuvés par le Comité catholique, l'observation des règlements de ce même Comité.⁸³

En vue d'établir les conditions d'une formation chrétienne, le Comité catholique concentre l'attention au niveau de l'école, là où la confessionnalité se situe réellement. Les règlements ne réclament pas que les entités administratives, — commissions scolaires ou corporations des collèges d'enseignement général et professionnel, — aient un caractère confessionnel. Non pas que soit absente toute garantie juridique de caractère civil: l'existence même du Comité catholique et son pouvoir de reconnaissance des établissements sont la preuve du contraire. On devrait plutôt voir dans les règlements le souci de souligner le lieu précis de la confessionnalité scolaire: dans l'école et dans l'œuvre même de l'éducation, en ce foyer vivant où se rencontrent pour collaborer les parents, les maîtres, le personnel administratif et les étudiants.

Le respect des fonctions propres de l'école

Une seconde observation a trait à la nature de l'école dans laquelle un régime confessionnel est établi. Le préambule des règlements pose comme une exigence fondamentale de l'éducation catholique « le respect et la promotion des valeurs humaines; un enseignement profane de première qualité qui respecte l'objet de chaque discipline et la pédagogie qui lui est propre ». Ces exigences reconnaissent les fins propres de l'école qui sont premières par rapport à la confessionnalité. La requête fondamentale du christianisme à l'égard d'une école, ce n'est pas qu'elle soit confessionnelle; mais bien plutôt qu'elle soit une école dans la force de ce terme et qu'elle remplisse ses fonctions avec excellence;

qu'animés d'un grand respect pour les étudiants et d'un souci très vif de la culture, les maîtres possèdent la capacité d'y enseigner le français, l'anglais, les mathématiques, l'histoire et les sciences avec compétence. La foi inspire le service d'autrui et le respect de la vérité. Elle ne saurait, sans se démentir elle-même, sanctionner l'ignorance ni se substituer à la compétence; elle ne saurait même pas la négliger, car sa vigueur en dépend lorsqu'il s'agit du domaine de l'intelligence; elle l'appelle plutôt et la confirme, comme un témoignage de respect à l'égard des hommes et comme une juste appréciation de la valeur des choses. L'Évangile ne tolère pas que l'on se serve de lui pour masquer des déficiences pédagogiques ou culturelles. C'est en vertu des principes mêmes du christianisme, — qui de son mouvement le plus intérieur respecte l'autonomie des disciplines et le libre essor de la recherche, — que l'efficacité de l'école dans son ordre propre l'emporte sur le principe de la confessionnalité. Disons mieux, la qualité de l'enseignement des matières profanes est exigée par l'économie même du principe de la confessionnalité. Sans la compétence du personnel enseignant, la confessionnalité tendrait à devenir une imposture. Le préambule a bien mis en relief cet aspect essentiel de l'éducation catholique.

L'éducation de la foi et son exigence

Une troisième observation concerne l'action de l'Église dans l'école et l'éducation de la foi qu'elle est appelée à y transmettre, — ce qui est le fondement et la raison d'être de la confessionnalité. L'éducation de la foi est assurée par la catéchèse et par un service de pastorale. La responsabilité de l'enseignement religieux et de la pastorale est assumée solidairement et à des titres divers, par le directeur de l'établissement, l'aumônier, les directeurs de départements de l'enseignement religieux et les professeurs. Plusieurs articles insistent sur la qualité de l'enseignement religieux et sur le dynamisme de la pastorale. Le directeur de l'établissement est un éducateur qui a la responsabilité « d'animer un personnel compétent »;⁸⁴ de « favoriser dans l'institution une vie communautaire et une participation des élèves à leur propre formation »;⁸⁵ « d'assurer l'insertion et la liberté de l'action pastorale dans l'institution ».⁸⁶ « Les coordonnateurs, les chefs de département et les professeurs chargés de l'enseignement religieux doivent posséder une formation adéquate ».⁸⁷ « Les personnes préposées à la direction, à l'enseignement et aux services éducatifs doivent posséder la compétence requise ».⁸⁸

C'est avec raison que les règlements insistent sur la compétence du personnel de la direction et de l'enseignement, ainsi que sur leur formation adéquate. J'aimerais, toutefois, que le Comité catholique se prononce sur ce qu'il entend par compétence et par formation adéquate. Il existe dans la province une telle disparité dans la préparation des maîtres de l'enseignement religieux, un penchant si répandu à se satisfaire d'une formation rapide et superficielle qu'il ne serait pas inutile, pour mieux comprendre les exigences de l'éducation de la foi, que le Comité catholique consacre du temps à l'étude de cette question. Dans l'esprit des règlements il apparaît que le caractère chrétien de l'école repose en entier sur la qualité de l'enseignement religieux et sur le dynamisme de la pastorale. Il s'agit donc d'une notion-clé dans les règlements. Alors qu'entend-on par la compétence du professeur, par la formation adéquate du directeur de la pastorale ? A mon sens, les responsables de la formation chrétienne, les parents et les maîtres se contentent de trop peu à l'heure actuelle. La catéchèse, l'enseignement des sciences religieuses, l'action pastorale dans l'école sont des tâches difficiles et remplies d'écueils autant pour un débutant inexpérimenté que pour un vieux routier de l'enseignement dont l'expérience est dépassée par les événements. Dans ces fonctions critiques, improviser un homme dévoué en le nommant sans préparation à ces postes est une erreur qui aboutit à détruire la foi chez les

jeunes élèves. Une année ou deux de formation dans une faculté de sciences religieuses ou un institut de catéchèse ne représente, à mon sens, qu'une formation bâclée. Il faudrait exiger trois, quatre et parfois cinq années de formation sérieuse. Il serait utile de considérer que dans les dernières années du secondaire et au niveau post-secondaire, les professeurs auraient avantage de posséder aussi une spécialisation dans une discipline profane, lettres, histoire, sciences, etc.; ou tout au moins quelques années d'enseignement dans l'une ou l'autre de ces matières. Les jeunes élèves ont un grand besoin de rencontrer, plus encore dans le domaine religieux qu'ailleurs, des hommes qui ont une bonne expérience de la vie et une large culture générale, à la fois diversifiée et cohérente. Enfin et surtout, souhaitons qu'il puisse se trouver dans ces tâches des hommes spirituels, des laïcs et des prêtres charismatiques, que l'on vienne consulter avec confiance comme Jésus le fut par Nicodème pendant la nuit, quelqu'un qui lise dans les cœurs pour y saisir les aspirations et les désirs informulés, qui saisisse l'existence religieuse à sa source même et qui l'aide à croître et à mûrir dans l'authenticité. Souhaitons que le Comité catholique mette quelque temps de réflexion sur cet aspect capital de la formation chrétienne.

Les objectifs de la catéchèse et de la pastorale

Une quatrième observation a trait au point d'application des méthodes de la catéchèse et de la pastorale dans le climat d'un établissement qui serait fidèle à la définition de l'éducation catholique donnée par le préambule.

Une lecture attentive des articles permet de remarquer que les règlements tiennent un grand compte de la liberté inhérente à la foi chrétienne. L'éducation de la foi suppose un milieu de vie qui « favorise l'éducation de la liberté »;⁸⁹ elle suppose la libre adhésion de l'étudiant à la Parole de Dieu: elle ne peut donc se faire sans « la participation des élèves à leur propre formation ».⁹⁰ La liberté religieuse exige, en outre, qu'aucun étudiant dans l'établissement ne soit contraint d'agir contre ses convictions et de suivre contre son gré des cours de formation chrétienne. Les articles 8, 9, 11 du deuxième règlement et les articles 1 et 2 du troisième règlement sanctionnent cette exigence de liberté fondée sur la dignité de la personne humaine.

Ainsi, les règlements laissent aux parents qui le désirent, ainsi qu'aux étudiants des niveaux secondaire et collégial qui le demandent, la possibilité d'obtenir une dispense du programme d'enseignement religieux et moral catholique. Les règlements prévoient qu'aucune contrainte ne soit exercée sur leur conscience. Par le fait même, cette possibilité d'option crée dans l'école un climat de liberté. Ceux qui suivent les cours de formation religieuse ont la faculté de le faire aussi librement que ceux qui demandent une dispense. Ces deux aspects sont aussi importants l'un que l'autre. Contre les articles 8, 9 et 11 du deuxième règlement, on a fait l'objection que les règlements entraîneraient dans l'école l'abandon progressif des cours de religion et, en fin de compte, un manque de formation religieuse chez les jeunes conduisant peu à peu à la désaffection de la foi. Je ne veux pas entrer dans la discussion de ce point au plan pédagogique, cela nous entraînerait trop loin. Je me bornerai plutôt à souligner un point capital dans l'éducation de la foi, et dont les règlements ont tenu compte. La décision religieuse d'un homme, — ou sa décision contre la religion, — est une décision qui relève inévitablement de sa propre responsabilité. Personne ne peut la prendre à sa place ou le forcer à la prendre. Si une personne était soumise à la contrainte dans son comportement en matière religieuse, cela signifierait que les actes qu'elle aurait posés ne pourraient être appelés des actes religieux au sens véritable de ces termes. Il faut savoir gré au Comité catholique d'avoir respecté cette dimension capitale de toute éducation authentique de la foi.

Une conséquence pédagogique importante découle de cette position. Le point d'application de la formation chrétienne, telle que la définissent les règlements, est le dynamisme le plus profond et le plus vital de la personnalité de l'élève. L'accent de la formation est mis sur la libération progressive de ce dynamisme spirituel que le jeune élève ignore au début et que l'éducation authentique se charge de révéler progressivement à sa conscience. L'art du maître consiste à rendre le jeune élève attentif à ses ressources intérieures et à l'appel de Dieu qui émane du plus profond de lui-même. Ainsi l'éducation de la foi devient en même temps l'éducation de la liberté.

L'originalité des règlements

Les analyses que nous venons de faire des trois règlements du Comité catholique permettent d'ajouter quelques constatations relatives à notre propos.

Les règlements marquent une rupture avec le régime de la confessionnalité traditionnelle; ils s'inspirent d'une vision renouvelée de la foi et de l'éducation chrétienne. Ils dépassent les insuffisances spirituelles et les catégories trop juridiques de l'ancienne confessionnalité. L'école catholique est définie dans ses lignes de force. L'engagement de foi reprend le pas sur les cadres juridiques; la dimension institutionnelle est ramenée à son rôle essentiel qui consiste à donner une structure au dynamisme du milieu éducatif; l'ouverture aux courants culturels du monde contemporain succède à une séparation trop accusée entre l'école et la société. L'école catholique s'ouvre plus profondément au mystère de la foi et du même élan elle s'ouvre aux aspirations du monde actuel. Ce dernier point témoigne du christianisme le plus authentique qui tend à manifester à la conscience du croyant la cohérence qui existe entre les attentes terrestres et l'Église en état d'évangélisation. A cet égard, les règlements du Comité catholique annoncent l'avènement d'un style nouveau de formation chrétienne centré sur la conversion intérieure des étudiants, des maîtres et des parents.

Il y a lieu aussi de souligner l'accord qui existe entre le style d'éducation de la foi définie par les règlements et le renouveau de vie chrétienne qui se dégage des documents conciliaires. Cette communauté de pensée se manifeste dans plusieurs aspects des règlements, mais encore davantage dans l'esprit qui les anime, dans la lumière qui éclaire tous les articles lorsqu'on les rapproche les uns des autres: la formation des croyants poursuivie dans un climat de liberté, la participation des étudiants à leur propre formation religieuse, la collaboration des parents et des maîtres à la formation religieuse des étudiants, l'ouverture au monde et le respect des valeurs culturelles, le souci de développer chez les jeunes chrétiens une foi authentique et aguerrie, le souci de la charité. Il existe une correspondance étroite entre l'esprit des déclarations conciliaires et les orientations de l'école confessionnelle définies par le Comité catholique.

Il convient de signaler un troisième point qui découle des précédents. Les nouveaux règlements du Comité catholique sont beaucoup plus exigeants pour les catholiques que les contraintes extérieures de l'ancien régime confessionnel. Les règlements laissent aux étudiants et à leurs parents la liberté de choisir. Dans la formule proposée par le Comité, l'éducation de la foi repose désormais en majeure partie sur la décision personnelle, celle des parents pour leurs jeunes enfants, celle des étudiants lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de prendre leurs responsabilités. Dans cette atmosphère de liberté bien comprise, il devient possible au jeune croyant de développer sa foi par la prise en charge de sa vie durant la période de sa formation. Mais par le fait même, parents et étudiants portent une responsabilité plus lourde que dans l'ancien régime où tout était décidé à l'avance, où les consignes et les cadres soutenaient en apparence les étudiants et empêchaient leur croissance intérieure.

Cette tendance nouvelle dans l'éducation de la foi, préconisée par le Comité catholique, exigera de la part des éducateurs, des attitudes et des comportements en accord avec la liberté laissée aux étudiants. Plus grande que par le passé devient alors la nécessité de former la conscience à l'usage de la liberté, d'éduquer au sens de la responsabilité personnelle, d'éveiller l'intelligence à une juste perception des valeurs. Ce nouveau pas franchi dans l'intelligence approfondie de l'exigence de la foi ne parviendra pas à produire ses fruits sans qu'on trouve un sens plus vif de l'engagement personnel chez les éducateurs, parents, maîtres et administrateurs scolaires. Il faudrait que ce sens soit éveillé chez les candidats à l'enseignement et à la pastorale dans les instituts de sciences religieuses; qu'il fasse l'objet d'études et de réflexions dans les comités de parents et les associations d'éducateurs.

Il est donc possible d'affirmer que les règlements proposent un style nouveau d'éducation de la foi et que le terme de « confessionnalité » employé par le Comité ne recouvre pas les mêmes réalités que celles qui ont cours dans le régime de la confessionnalité traditionnelle. Cette confessionnalité rénovée repose sur un type nouveau de rapports entre la foi et les réalités terrestres; elle fait appel à une conception de la mission de l'Église en harmonie avec les intentions profondes de Vatican II. Elle propose ainsi un style de formation chrétienne qui répond à l'exigence de la foi la plus authentique et aux besoins les plus urgents du monde contemporain.

Les obstacles à prévoir

Pendant, les règlements du Comité catholique ne laissent pas de poser quelques questions sur le plan de leur application. Les analyses précédentes ont déjà indiqué que la confessionnalité rénovée est plus exigeante que le régime traditionnel, plus engageante pour la conscience des étudiants, des parents et des maîtres. La confessionnalité rénovée est avant tout un esprit, un engagement de foi qui inspire les activités, une réforme des mentalités et des attitudes. Il est utile d'en prendre une conscience nette surtout s'il arrivait que l'on envisage d'étendre au système scolaire la confessionnalité rénovée.

La confessionnalité traditionnelle s'adresse à la masse des catholiques. La sélection qu'elle opère parmi les élèves repose sur des critères sociologiques; elle tient plus à l'appartenance à une famille catholique qu'à un choix personnel; elle prend appui sur le caractère institutionnel de l'établissement et sur l'encadrement juridique. Elle est peu exigeante au plan de la conscience; elle agit de l'extérieur par un code de conventions et de pratiques religieuses, elle ne vise pas suffisamment le dynamisme spirituel profond de la personnalité. Elle se contente facilement d'une adhésion sans profondeur; elle n'atteint pas le monde intérieur de l'élève qui souvent demeure indifférent, inculte ou révolté. Elle rassure à bon compte nombre de parents catholiques comme si la fréquentation d'une école confessionnelle suffisait à affermir la foi des jeunes aux prises avec le monde sécularisé d'aujourd'hui. Elle se fait illusion sur la portée éducative d'une climatisation chrétienne dans l'école obtenue par des moyens juridiques et sa tentation la plus commune est de négliger l'effort continu d'évangélisation, le besoin de confronter constamment la conscience avec le glaive de la Parole de Dieu. Ces lacunes de la confessionnalité traditionnelle ont éclaté au grand jour à partir du moment où elle fut exposée au processus de sécularisation de la société contemporaine.

Les exigences radicales de la confessionnalité rénovée

La confessionnalité rénovée ne mise pas sur l'appartenance sociologique acquise par la naissance dans une famille catholique. Elle fait appel à la foi assumée comme une décision personnelle, comme un effort de conversion quotidienne et comme un cheminement vers Dieu. Elle suppose que se développe, dans l'ensemble de la communauté scolaire, une conscience aiguë de la nouveauté

de l'Évangile, de son originalité absolue dans le monde par rapport au plan moral, à l'ordre social et politique, par rapport à toute culture et à tout humanisme. Elle suppose une ouverture aux valeurs du monde, avec tout ce que cela exige de modestie et d'accueil, d'amitié sans supériorité, de dialogue véritable sans intolérance ni prosélytisme, de respect pour la liberté des autres. Elle suppose une notion du christianisme moins quantitative et plus qualitative que la confessionnalité traditionnelle. La confessionnalité rénovée, reposant sur l'exigence d'une foi lucide, critique et purifiée, sur des actes libres émanant du plus profond de l'homme, et sur une participation active des chrétiens, ne saurait être le fait d'une masse. C'est précisément sur ce plan que vont naître les difficultés soulevées par la confessionnalité rénovée et par son application dans les écoles.

La confessionnalité rénovée est fondée sur l'exigence même de la foi

La confessionnalité rénovée et les règlements qui en traduisent les exigences dans le milieu scolaire, présentent des normes plus élevées que l'ancien régime confessionnel auquel la majorité des écoles catholiques de la province continuent d'adhérer. Il convient alors de se poser quelques questions. Combien d'écoles, combien d'équipes de maîtres accepteront ces exigences accrues concernant leur foi ? Combien de groupes de parents accepteront d'approfondir leur vie chrétienne afin de collaborer activement à l'éducation de la foi donnée dans l'école ? Allons au vif de la question: combien de parents et de maîtres sont décidés à poursuivre dans leur propre vie l'entreprise toujours actuelle de la conversion évangélique ? Combien sont décidés à confronter pour leur propre compte l'exigence de la foi vécue, la loyauté à l'Église et les données de la culture contemporaine ? Combien sont équipés pour le faire ?

On ne saurait sans impertinence formuler une réponse exacte à ces questions qui relèvent de la conscience de chaque chrétien. On peut rappeler que la nouvelle catéchèse introduite dans les premières années de l'école élémentaire a renouvelé la foi de bien des parents et a transformé leur vie. Mais on ne peut s'empêcher de constater que la conversion de la mentalité religieuse n'est pas encore chose communément répandue. Bien au contraire, l'ancienne mentalité provenant d'un christianisme sociologique subsiste en de larges couches de la population. En outre, la pratique religieuse est à la baisse dans les générations montantes, chez les adolescents et les jeunes adultes. Peu à peu, jour après jour, la chrétienté québécoise s'effrite, ses institutions se désagrègent de l'intérieur. Il existe certes, plus nombreux qu'auparavant, des cercles de chrétiens convaincus, éclairés, avides d'authenticité, éclairés sur les exigences personnelles et sociales de leur foi. Mais l'on n'assiste pas encore à un puissant renouveau chrétien qui surgirait comme une aube de transformation. Aujourd'hui, la foi fait problème, elle pose des questions, elle suscite plus d'interrogations que de réponses.

Extension improbable de la confessionnalité rénovée

Pour ces raisons, il ne me semble pas réaliste d'escompter que se modifient, à une grande échelle et dans un court délai, les attitudes profondes des éducateurs, des parents et des maîtres. Il ne me semble pas réaliste non plus de penser que les jeunes générations vont entrer par milliers dans l'univers de la foi et répondre à son exigence, alors que les adultes, déconcertés par la sécularisation sociale, cherchent encore le langage qui convient pour présenter le message du Christ au monde d'aujourd'hui. En outre, la confessionnalité rénovée n'est pas une chose que l'on puisse imposer par des moyens impératifs ni par décrets. Elle ne peut naître que du consentement des parties. A cet égard, le Comité catholique a pris soin d'écarter comme un contresens la reconnaissance automatique des écoles.

C'est pourquoi je ne suis pas enclin à croire que la confessionnalité rénovée puisse s'étendre à l'ensemble des écoles du système scolaire catholique de la province. Il est possible d'imaginer une équipe dynamique d'enseignants réunis dans le même établissement, vivant intensément leur foi et dévoués aux étudiants. Avec la participation active des étudiants et des parents, ils imprimeraient à l'école un esprit et un style de vie où les valeurs humaines et le message évangélique seraient compris, aimés, respectés, vécus avec authenticité. L'école prendrait alors un visage confessionnel renouvelé (mais sans commune mesure avec la confessionnalité traditionnelle). Un établissement de ce type peut exister au Québec; on réussira peut-être à multiplier ces écoles au point qu'il en existe plusieurs. Mais nous serions encore loin de la confessionnalité étendue à l'ensemble des écoles. Cette éventualité est incertaine. La confessionnalité rénovée réclame un changement de mentalité trop profond, une conversion des attitudes trop considérable, une loyauté chrétienne, personnelle et collective, trop engagée pour qu'elle puisse devenir, à brève échéance, le fait de la majorité des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et, par voie de conséquence, des étudiants.

Confusion au plan des structures

Il y a lieu d'exprimer une autre réserve au sujet de la confessionnalité rénovée. Les règlements du Comité catholique laissent persister quelques-unes des ambiguïtés signalées plus haut concernant le caractère et la signification des structures. D'une part, l'institution d'enseignement catholique définie par le Comité est une institution civile, comme toute école du système scolaire national. D'autre part, cette même institution autorise et accrédite tout un éventail d'activités pastorales qui ne relèvent pas de l'autorité civile et qui devraient, en réalité, être exercées au sein d'une structure ecclésiale (bien entendu, avec la collaboration du personnel de l'école et de la commission scolaire). La persistance de cette confusion, — qui offre d'ailleurs en période transitoire, des avantages et des inconvénients, — signifie que nous n'avons pas encore tout à fait quitté le régime de chrétienté dont l'école demeure sans doute le dernier bastion. Il est vrai que plusieurs éléments de la structure sont disparus ou notablement réduits; que les fonctions proprement civiles de l'école sont reconnues et soulignées avec vigueur; que la formation chrétienne repose sur la qualité de la catéchèse et de l'action pastorale; que la catéchèse et la pastorale sont reconnues implicitement comme des fonctions ecclésiales; que la liberté des étudiants et des parents est respectée. Voilà de grands pas franchis dans la bonne direction. Mais les liens avec l'institution chrétienne ne sont pas disparus; et la mission ecclésiale n'est pas insérée dans une structure qui lui soit propre, c'est-à-dire ecclésiastique et non civile; dans une structure qui puisse porter témoignage du christianisme. La confessionnalité rénovée est une formule qui, à mon sens, ne saurait convenir qu'à une période transitoire; de par sa nature même elle est instable.

Une formule de transition

Est-ce à dire qu'il faille refuser les règlements, les tenir pour utopiques et impraticables, les rejeter à cause des confusions qu'ils maintiennent? Je ne le crois pas.

A bien des égards, les règlements ne sont pas utopiques. Au plan de l'institution, ils proposent un type d'établissement chrétien apparenté aux structures traditionnelles et familières à l'ensemble de la population; ce qui, en période de transition, n'est pas un mal. Au plan de l'esprit qui les anime, ils sont révolutionnaires, mais en accord avec les réalités de la foi et de l'éducation. Pour comprendre leur intérêt, il suffit de les entendre selon l'esprit et dans la perspective qui les a inspirés.

Les règlements témoignent d'un sens avisé des conditions propres à l'éducation de la foi. A cet égard, leurs exigences sont justes et raisonnables; elles correspondent à l'esprit qui anime les documents conciliaires. Appliqués avec compétence et discrétion et soutenus par une action pastorale appropriée, ils peuvent être d'une portée incalculable, ils peuvent exercer une influence profonde sur la formation et sur la vie chrétienne d'un grand nombre de baptisés qui, rattachés à l'Église par la volonté de leurs parents, sont maintenant appelés à y entrer par leur choix personnel. Ces règlements sont un instrument d'éducation religieuse pour les jeunes, mais tout autant pour les adultes qui devront se pénétrer de leur esprit et vivre de leurs exigences afin d'en répandre l'esprit dans l'école.

En mettant l'accent précisément là où il doit être, à savoir sur la qualité de l'enseignement religieux et profane et sur le dynamisme de la pastorale, les règlements favorisent dans la communauté scolaire la présence et le rayonnement du christianisme spécialement sous sa forme originelle d'amour désintéressé, de don de soi, d'engagement et de fraternité; ils établissent dans l'école la source de renouvellement qui transformera à la longue les enseignants, les parents et les étudiants, le principe qui contribuera à combler peu à peu les insuffisances spirituelles de la confessionnalité traditionnelle et à sortir des impasses où elle avait emmuré l'éducation de la foi. Engagés dans cette voie, les éducateurs pourraient parvenir à rééduquer d'abord leur propre foi, puis à éduquer la foi des jeunes; ils pourraient apprendre le dur métier de réformer leur vie chrétienne et acquérir ainsi, par la force de leur témoignage, la compétence de former les jeunes à la vie chrétienne.

Dans une école de l'ancien régime, cet effort évangélique de renouveau suivra, selon toute vraisemblance, un cheminement effacé. Il commencera par des débuts discrets, par des activités modestes mais de grande qualité, concentrées sur l'enseignement religieux et sur la pastorale, — une pastorale qui devrait être destinée à la fois aux adultes (parents et maîtres) et aux jeunes. Cet effort d'approfondissement, poursuivi par les étudiants et les enseignants groupés en communauté, exercera une influence sur le milieu scolaire, un esprit nouveau se répandra dans l'établissement. Il est alors possible, après un certain temps, que des écoles répondent à la plupart des exigences des règlements; elles pourraient être reconnues comme confessionnelles selon le sens nouveau de ce terme. Il se peut aussi qu'en d'autres écoles, des équipes de maîtres et de parents en demeurent à une étape antérieure, ou ne se sentent pas prêts à répondre à la plupart des exigences des règlements. Ces écoles pourraient être considérées comme des écoles non confessionnelles, ouvertes à l'action de l'Église, et dans lesquelles se donneraient des cours de religion et existerait un service de pastorale. Dans les prochaines années, il faut bien comprendre que ce type d'écoles sera répandu dans le système scolaire de la province.

La situation évoquée dans ces lignes nous conduit à l'examen d'une troisième hypothèse, à savoir l'existence d'écoles non confessionnelles dans lesquelles serait donnée l'éducation de la foi.

D — Un service de pastorale dans l'école non confessionnelle

Une troisième hypothèse

LES DEUX FORMULES précédentes, — confessionnalité traditionnelle et confessionnalité renouvelée, — soulèvent des difficultés diamétralement opposées mais

appartenant au même ordre d'idées. La confessionnalité traditionnelle ne subsisterait qu'au prix d'un affadissement de la foi et de l'esprit évangélique; elle ferait obstacle à la mission de l'Église dans le milieu scolaire. La confessionnalité renouvelée est pleinement accordée à une pastorale authentique; mais la prétention de l'étendre d'emblée à l'ensemble des écoles me paraît chimérique et contraire aux visées mêmes qu'elle poursuit. Dans ces conditions, il me semble nécessaire de se reporter à une troisième hypothèse plus réaliste, mieux adaptée à la situation spirituelle du milieu scolaire et plus fidèle aux intentions de la mission ecclésiale.

L'hypothèse que je propose répond à une situation spirituelle qui existe déjà dans un grand nombre d'écoles de la province et qui ne cessera pas de se répandre durant les prochaines années. On pourrait décrire cette formule de la manière suivante. L'éducation de la foi serait donnée dans une école non confessionnelle, ouverte à l'action des Églises. L'horaire régulier comprendrait de la catéchèse et un enseignement des sciences religieuses. En outre, il existerait dans l'école un service de pastorale ayant la responsabilité d'animer les mouvements d'inspiration religieuse et d'alimenter la vie chrétienne. L'Église serait présente dans l'établissement, au service d'une proportion (plus ou moins grande, majoritaire ou minoritaire) d'étudiants, de maîtres et de parents. Ce groupe, d'une importance variable selon les établissements, devrait former au sein de l'école de petites cellules ecclésiales ou une communauté chrétienne, distincte de la communauté scolaire. Cette activité de l'Église dans l'école pourrait prendre, selon le besoin, un caractère institutionnel; au plan religieux, par des structures déterminées (v.g. aumônerie, organisation de la catéchèse, etc.); au plan civil, par des garanties juridiques et des règlements.

Une formule adaptée aux attentes spirituelles

Cette formule nous paraît mieux adaptée que la confessionnalité, — traditionnelle ou renouvelée, — aux attentes spirituelles des jeunes de notre époque et aux ressources de l'Église. Elle rompt avec le passé, mais seulement au plan des structures administratives. Au plan de l'activité missionnaire de l'Église, elle assure la continuité et elle apporte des avantages précieux. Elle a le mérite de rejoindre le fond du problème spirituel d'aujourd'hui, sans gêner l'action de l'Église par le poids de structures artificielles et paralysantes. La question fondamentale qui se pose à l'Église d'aujourd'hui, ce n'est pas de faire une option entre un régime confessionnel ou non confessionnel dans l'école; c'est d'assurer la présence du ferment évangélique parmi les jeunes générations au moment même où ils reçoivent la formation qui va les équiper pour affronter la vie; et, si la chose est utile, au sein de la communauté scolaire. Telle est, à mon avis, la question majeure. A cette question, l'hypothèse que je propose ici me paraît la réponse la plus simple et la plus précise. Il convient aussi de souligner un autre aspect qui n'est pas sans importance. L'activité pastorale dans l'école prendra forme, et sera organisée et instituée; et cette structure sera de nature et de compétence ecclésiales. A ce titre, elle se distinguera des structures et des fonctions scolaires qui sont de nature et de compétence civiles. L'Église, comme communauté et comme institution, sera identifiée pour ce qu'elle est; elle pourra rendre, dans le milieu scolaire, un témoignage significatif.

Avantages de cette hypothèse

Les avantages de cette formule ne sont pas négligeables et ils méritent au moins un moment de réflexion. L'hypothèse écarte d'emblée toutes les difficultés effectives et tangibles soulevées par les régimes confessionnels. Elle contribuerait à dissiper l'épaisse fumée des confusions entre l'école et l'Église, confusions entretenues par les polémiques sur la confessionnalité, polémiques stériles et encore intenses à l'heure actuelle. Elle permet de distinguer d'une part, les

fonctions culturelles et civiles de l'école et, d'autre part, la mission évangélique et religieuse de l'Église même lorsqu'elle s'exerce dans l'école. Elle permet à l'enseignement de remplir ses fonctions et à l'Église de réaliser sa mission sans confusion ni exclusion, dans une division des tâches complémentaires qui pourraient être poursuivies dans des relations harmonieuses.

Définir la vraie nature de l'école

Examinons de plus près les avantages qui regardent l'école. Le fait scolaire a acquis aujourd'hui des dimensions qu'il n'a jamais connues dans le passé et il connaît des mutations si profondes que l'école d'aujourd'hui n'a plus aucune proportion avec celle de naguère. L'école est entrée dans l'ère de la société technique et industrielle. Elle est devenue un instrument de civilisation, de plus en plus spécifié par ses fonctions temporelles et par des exigences toujours croissantes de compétence culturelle et technique. Ces traits n'existaient pas en période de chrétienté; ils ne sont pas apparus immédiatement avec l'avènement de l'ère industrielle. Mais depuis l'après-guerre, il est devenu possible à quiconque est attentif de les observer dans la province de Québec. Par suite d'un processus continu de densité et d'autonomie croissantes des activités temporelles (reconnues par *Gaudium et Spes*), les tâches de culture, de civilisation et d'éducation, qui relèvent de la compétence civile, se différencient progressivement des tâches d'évangélisation qui appartiennent à l'Église. L'école est un fait de civilisation, et, à ce titre, elle possède une cohérence propre, des finalités et des fonctions dont le christianisme doit respecter la consistance et l'autonomie. En atteignant son âge adulte, l'école acquiert une identité propre, et les chrétiens n'ont aucun intérêt à ce que les structures administratives du système scolaire conservent un quelconque vernis religieux. La requête fondamentale du christianisme à l'égard de l'école, ce n'est pas qu'elle soit confessionnelle; c'est qu'elle remplisse avec excellence les fonctions qui lui sont propres et avec les moyens qui relèvent de sa compétence. Telle est la condition préalable à toute activité missionnaire efficace de l'Église dans l'école. Le christianisme respecte les finalités et l'autonomie des institutions civiles. C'est en vertu de ce principe qu'aux yeux d'un chrétien la qualité et l'efficacité de l'école dans son ordre propre l'emporte sur le principe de la confessionnalité. En reconnaissant la nature et les fonctions de l'école, l'Église ne renonce pas à sa tâche chrétienne qui est d'évangéliser.

Définir la mission véritable de l'Église

En plus de déterminer avec clarté la nature et le rôle de l'école dans la société contemporaine, cette hypothèse offre l'immense avantage de remettre en lumière le véritable caractère de la mission ecclésiale, de lui donner l'authenticité et la transparence qu'elle avait perdues en régime de chrétienté. Dans les années à venir, l'Église au Québec prendra un visage plus évangélique que naguère. Avouant son incompetence technique dans les domaines de la culture et de l'éducation, se délestant sans arrière-pensée de son fardeau artificiel, l'Église reçoit alors la grâce de redevenir pauvre, libre, gratuite, d'une gratuité chargée d'espérance; ce qui lui permet de présenter à l'homme sceptique d'aujourd'hui, sans polémique ni contrainte d'aucune sorte, un message qui le concerne profondément, mais que celui-ci ne peut découvrir qu'en l'absence de toute pression autoritaire. En dehors de toute forme de conditionnement, l'Église sera libre alors d'apporter dans l'école l'humble message du Christ; les chrétiens pourront alors s'ouvrir fraternellement à ceux qui leur demanderont la raison de l'espérance qu'ils portent en eux; ils apparaîtront comme des hommes qui partagent le sort commun de tous les hommes, comme membres d'une fraternité en laquelle se vit et s'exprime le dessein d'espérance du Seigneur.

Ce point est à mes yeux capital. Dans le contexte actuel, alors que notre pays est en voie de déchristianisation rapide, l'Église a intérêt à se départir des fonctions de suppléance qu'elle a assumées jusqu'à ce jour, et que maintenant la société civile prend en charge avec compétence; elle a intérêt à concentrer ses efforts sur sa mission évangélique.

Ce retour à l'authenticité vécue de l'Église et de l'école, à une intelligence plus exacte des fonctions de l'école dans la société et de la mission de l'Église dans l'école me semble un gain sur la situation précédente, un gain à la fois prometteur pour le progrès de l'école et libérateur pour la vocation de l'Église.

Conditions d'application

Établir dans une école non confessionnelle une pastorale renouvelée, assurer à cet ensemble d'activités la liberté de mouvement ne vont pas sans imposer quelques conditions. Les unes sont des dispositions juridiques et administratives et ont un caractère structural, les autres relèvent de la nature même des tâches pastorales. Considérées du point de vue qui nous occupe, les premières sont indispensables, mais les secondes n'en demeurent pas moins les plus importantes. Je me bornerai ici à faire quelques observations sur les unes et sur les autres.

Dans une école de cette nature, caractérisée par une laïcité ouverte, il faut que la loi accorde à l'Église (c'est-à-dire aux familles catholiques et aux pasteurs) les garanties civiles dont elle a besoin pour jouir de sa liberté d'action dans l'école. Nous savons qu'au Québec la majorité des parents catholiques veulent qu'une part importante de la formation religieuse soit donnée à l'école. Il importe de respecter cette conception que sanctionne d'ailleurs une législation séculaire. Dans l'école non confessionnelle dont il est ici question, la loi doit appuyer la volonté des familles catholiques. Dès qu'un groupe de parents demande un enseignement de catéchèse ou des activités pastorales (compatibles sans doute avec les fonctions scolaires) dans l'école, la loi doit mettre les commissaires et les administrateurs de l'école dans l'obligation de répondre adéquatement et sans délai à la demande exprimée par les parents. Elle doit du même coup accorder aux pasteurs la faculté d'exercer leurs fonctions missionnaires dans l'école: catéchèse, animation des maîtres dispensant cet enseignement, célébrations liturgiques, constitution d'une communauté chrétienne au sein de la communauté scolaire. Ces activités pastorales doivent demeurer compatibles avec les exigences du milieu scolaire, avec les programmes d'études et le tableau des horaires.

En vertu même de la loi, l'école sera tenue d'offrir, à tous les niveaux d'enseignement, des périodes de catéchèse et des périodes d'enseignement religieux; cet enseignement demeurera facultatif à tous les niveaux. En outre, l'école devra avoir à son service un directeur de la pastorale et une équipe d'enseignants. Dans la mesure où ces dispositions (et d'autres encore si nécessaires) exigent une sanction civile, elles pourraient être déterminées par voie de règlement émanant du Comité catholique. Plusieurs dispositions des trois premiers règlements peuvent s'appliquer au type d'école qui nous concerne ici.

Je n'ai pas l'intention de couvrir tous les aspects de la dimension structurale. Mais un point me paraît important. L'action de l'Église dans l'école doit recevoir la sanction de la loi. En outre, il faudra ordonner l'action pastorale, organiser ses activités, établir des cadres administratifs. Il n'y a nul doute qu'il faut une bonne organisation; mais pourrais-je suggérer que l'on évite de créer une lourde organisation bureaucratique. Il y a lieu de n'ériger que les structures indispensables. Dans l'Église comme ailleurs, une administration trop lourde fait obstacle à

l'esprit. Qu'on laisse aux pasteurs, aux aumôniers, aux maîtres une large liberté d'action et d'invention, la possibilité d'expérimenter, celle aussi d'entendre les suggestions des étudiants et de les suivre. L'esprit souffle où il veut; pourquoi ne viendrait-il pas des étudiants.

Les étudiants doivent participer à leur formation

Il y a lieu de souligner ici un point à mes yeux capital dont dépend l'existence même de la pastorale en milieu étudiant. Que les éducateurs fassent confiance aux étudiants; qu'ils leur laissent la liberté d'expérimenter et d'innover; et la liberté de participer à leur propre formation. Les étudiants sont capables d'être des facteurs actifs dans la pastorale; les adultes, prêtres et laïcs, sont au service de leur dynamisme. La pastorale d'aujourd'hui, encore à l'état embryonnaire et informe, ne pourra réellement prendre forme et progresser qu'en partant des besoins et des aspirations formulés par les étudiants. Ils sont membres de l'Église, tout comme les adultes et les pasteurs. Ces derniers n'ont pas à dicter aux étudiants quels sont leurs besoins; ils ont plutôt à les découvrir avec le concours des étudiants. Les pasteurs sont des guides, des conseillers, ce qui est un service fondé sur l'attention à autrui et n'impliquant aucune forme de paternalisme. En face d'une pastorale à inventer de toutes pièces, l'autorité n'a aucun intérêt à imposer sa domination et ses contrôles, elle doit, au contraire, tout mettre en œuvre pour favoriser la recherche et l'innovation. L'autorité du pasteur n'est rien d'autre que sa responsabilité envers la liberté des étudiants. Cette vérité a des implications qui vont fort loin, et qui prise au sérieux, transformerait profondément les comportements arbitraires et opprimants de bien des adultes qui traitent avec les jeunes.

Raser les bastions

À ceux qui redouteraient la réduction des garanties juridiques que représente cette formule de pastorale dans une école neutre, et en particulier qui appréhenderaient les dangers de l'abolition des structures confessionnelles, je proposerais la lecture d'un passage de K. Rahner avec lequel je me sens en complet accord de sentiment et qui s'applique bien à la situation spirituelle du Québec contemporain. « Ayons donc le courage de renoncer une bonne fois à défendre de vieilles façades derrière lesquelles il n'y a rien ou pas grand-chose; abandonnons l'idée de maintenir dans et devant l'opinion publique l'illusion que le christianisme est « le fait-de-tout-le-monde », l'idée de réaliser des « records » de baptêmes, de mariages et de derniers sacrements, alors qu'il peut n'y avoir là, quand on va au fond des choses, qu'une victoire de la tradition, de la coutume, du milieu d'origine, mais pas celle d'une foi authentique et d'une conviction venant des profondeurs de la personne. »⁹¹

En préconisant la formule d'une pastorale rénovée dans une école non confessionnelle, nous déchargeons le christianisme, aux yeux de tout le monde, d'une impression suspecte qu'il donne, celle de se porter garant de tout ce que recouvrent ces gestes pseudo-chrétiens; nous le libérerons de l'image qu'il donne d'être une manière de vernis religieux qui recouvre la vie de tout le monde, une sorte de religion collective s'imposant de l'extérieur à la masse des gens. Si nous parvenions à lever cet obstacle, il serait possible de redécouvrir l'audace missionnaire et la hardiesse apostolique dont l'énergie prend sa source dans la foi elle-même.

Il y a lieu de comprendre la place et le rôle des structures dans l'action apostolique de l'Église; et de saisir à la fois la nécessité et les limites des structures.

D'une part, la foi et l'éducation de la foi ne prennent pas leur source dans des structures. L'appel que Dieu adresse à l'homme émane du plus profond de

son être, de sa liberté que rien ne peut remplacer. La communication des mystères révélés emprunte souvent le langage des prédicateurs et des enseignants: c'est un langage qui vient de l'extérieur. Mais ce langage en appelle constamment à Dieu qui parle au cœur; et il doit se soumettre au cheminement de la foi dans les consciences, de la foi dont les actes surgissent du centre intime de la personne avec sa liberté et sa responsabilité. C'est pourquoi la catéchèse s'inspire d'une pédagogie si différente de celle des matières profanes. L'action pastorale et la catéchèse se situent au cœur même de la vie de l'esprit, en ce foyer de la communion des personnes et de Dieu, en ce nœud des décisions qui engagent l'esprit et la volonté, la liberté et la fidélité, en ce centre où se rejoignent l'appel tout à fait personnel de Dieu et la réponse singulière et irremplaçable de l'homme. L'action pastorale évolue dans un ordre d'exigences qui se situe bien au-delà des structures administratives et juridiques.

Le rôle des structures

D'autre part, les structures sont nécessaires pour plusieurs raisons. L'action pastorale de l'Église dans l'école doit être identifiée au point de vue social; les éducateurs ont besoin de s'insérer dans le cadre d'une organisation pour accomplir leur mission spirituelle et « pneumatique »; le christianisme lui-même est une religion instituée et l'Église relie son action ordinaire à des schèmes déterminés. Il n'y a pas de foi sans signe, ni de dialogue sans canal de communication, et la vie religieuse ne se dépouille des structures qu'en en faisant naître de nouvelles, mieux adaptées et plus significatives.

L'institution, comme telle, est consubstantielle à la mission ecclésiale; mais telle structure institutionnelle particulière ne l'est jamais; elle tient davantage à des circonstances historiques, de nature changeante et provisoire. Ce qui importe à la mission, c'est que l'Esprit passe et témoigne par des signes où la structure a sa place. Dans la mesure où la structure entre dans un plan de signification, la mission de l'Église peut être accomplie. Par contre, dans la mesure où la structure refuse d'entrer dans ce plan de signification, où elle s'impose pour elle-même et justifie son existence par une idéologie, le témoignage de l'Église se trouve détérioré. L'appel de Dieu à l'homme et la réponse libre de l'homme ne passent plus. C'est en ce sens, à mon avis, que la confessionnalité traditionnelle est une structure inappropriée, elle a cessé d'être le signe de la mission ecclésiale. Une organisation moins lourde et plus souple, des structures légères et flexibles permettraient à l'Église de se mouvoir avec aisance et discrétion dans l'école, d'être en service et en disponibilité là où son action sera réclamée. En ce sens, l'hypothèse d'une action pastorale dans une école non confessionnelle me paraît être une formule mieux adaptée à la situation spirituelle de notre époque, respectant à la fois la nature civile de l'école et la nature religieuse de la mission ecclésiale.

Une mise à jour de la pastorale scolaire

Les tâches pastorales demanderaient de longues réflexions qui nous entraîneraient hors de notre sujet. Je me bornerai à évoquer quelques orientations et quelques pistes de recherche.

Le premier effort des éducateurs de la foi est de connaître les jeunes, leurs intérêts, leurs aspirations, leurs manières de percevoir et de sentir. Cette recommandation n'est pas utile. J'ai rencontré au cours de ma carrière de professeur un grand nombre d'éducateurs qui n'aiment pas les jeunes, qui les craignent et au fond les méprisent. Un professeur qui n'aime pas ses étudiants n'est pas un éducateur et n'éveillera jamais chez ses étudiants les ressources intérieures de la créativité, de l'intelligence et de la liberté. Mais si ce professeur enseigne la religion, s'il remplit des fonctions pastorales, il serait loyal de renoncer à son

poste. Comment initier à la gratuité de l'amour créateur de Dieu, — à cet amour qui met en chacun les traits singuliers qui font de lui un être aimé de façon unique et qui enveloppe chacun d'un infini respect, — sans aimer, sans témoigner soi-même d'un amour au moins approchant ? Il n'existe qu'une façon de connaître les jeunes, c'est de les aimer réellement, de vivre auprès d'eux, de les écouter beaucoup, de parvenir à comprendre, sinon de partager, leurs goûts, leurs espoirs, leurs enthousiasmes, leurs révoltes (bien explicables si l'on y réfléchit); d'entrer dans leurs façons de voir et de sentir. Les adultes ont des efforts à faire en cette matière; ils y gagneraient par surcroît de mieux comprendre leur époque où ils se comportent souvent comme des étrangers.

Exigences de cette mise à jour

Il importe ensuite de procéder à une sérieuse mise à jour des méthodes pastorales. Le poids des structures héritées d'un passé disparu et les multiples routines que les éducateurs traînent comme un bois mort ont fini par noyer l'esprit évangélique dans une masse d'observances triviales. L'organisation scolaire a souvent gauchi et appauvri la formation chrétienne. Les enseignants, les administrateurs scolaires, tous ceux qui œuvrent dans le cadre de l'école doivent toujours lutter contre la tentation, permanente pour eux, de l'uniformité; ils doivent constamment se rappeler que la vie chrétienne est une vraie vie, non un simple accomplissement de préceptes, une simple observation de commandements.

Afin de sortir de nos vaines routines religieuses, il importe d'inventer des méthodes pastorales rénovées. Il faut que pasteurs et professeurs en finissent avec le côtoiement des jeunes gens sans présence agissante, sans témoignage réel; il leur faut trouver des modes de présence et d'action qui soient pénétrantes sans jamais prendre l'allure indiscrete du prosélytisme dominateur. Il leur faut apprendre à ne pas enjoindre, mais à écouter les jeunes, à saisir leurs élans informulés et les mobiles profonds de leurs actes en les élucidant, en les confirmant, en les faisant émerger à la conscience claire, en les libérant. Tel est l'art des éducateurs véritables; tel est le secret du Christ. Le Seigneur n'exerce aucune pression sur les personnes qu'il rencontre; c'est pourquoi sa parole retentit dans leur conscience comme un écho magnifique.

Découvrir à nouveau la pédagogie de la foi

Nous avons pratiqué une pastorale un peu courte, centrée sur la réception des sacrements. Il conviendrait de réfléchir sur la pastorale de la parole et de l'évangélisation centrée sur l'approfondissement progressif de la foi et sur le cheminement intérieur de la conversion. La vie chrétienne est autre chose que le rattachement à l'Église pour des mobiles sociologiques. C'est un acte de foi personnel au Christ, procédant d'une libre adhésion de la personne et impliquant une transformation progressive de toute la vie. Nous ignorons la pédagogie de la foi si vivace dans les premiers temps de l'Église. Il serait souhaitable de se remettre à cette école de sagesse et de redécouvrir les lois de la physique de la grâce. Le cheminement de la foi chez un homme n'a rien d'un endoctrinement, ni d'un conditionnement, ni d'une relation de dépendance à l'égard d'une autre personne, fût-elle prêtre ou laïque. Il s'agit d'un itinéraire spirituel, d'une montée vers la liberté et vers le mystère pascal, où la route de chacun suit des cheminements singuliers. L'éducation de la foi est une initiation progressive au mystère chrétien et à la vie de la communauté chrétienne, initiation, qui, dans le cadre liturgique, est une montée vers Pâques.

À la formation chrétienne doivent être liés: le comportement œcuménique, le loyalisme civil et politique, la préparation à rendre le témoignage dans la vie familiale et le milieu professionnel. À ceux que cela pourrait surprendre, je

conseille de relire les encycliques des derniers papes et le *Décret sur l'Activité missionnaire de l'Église*.⁹² On pourrait aussi se reporter aux passages de la *Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps* où l'on insiste sur la manière dont les pasteurs doivent présenter l'évangile aux fidèles et aux incroyants autant par leur vie que par leur parole. À cette occasion, le Concile leur recommande de se mettre « assidûment à l'étude, afin d'être capables d'assumer leurs responsabilités dans le dialogue avec le monde et avec des hommes de toutes opinions ». ⁹³

État rudimentaire de la pastorale en milieu scolaire

Depuis bientôt plus de dix ans au Québec se poursuivent, en catéchèse et en pastorale, des expériences et des essais d'un intérêt capital, mais à l'état dispersé; plusieurs groupes entreprennent des études sans établir entre eux de liaison; la plupart du temps ils travaillent en vase clos et ils reprennent des études déjà amorcées ailleurs à leur insu. Il arrive aussi que la recherche est faite sous la pression de besoins particuliers et que les résultats se présentent comme un travail hâtif et bâclé. Ces efforts éparpillés aux quatre coins de la province ne sont pas négligeables et ils manifestent une prise de conscience des problèmes qui existent; mais prolonger durant quelques années encore cette phase initiale entraînerait une perte de temps et d'énergie qu'il serait plus sage de corriger tout de suite.

D'autant plus que la pastorale en milieu étudiant en est restée, au Québec, à ses débuts. Elle cherche encore ses voies. Les moyens employés sont des tentatives, les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont des amorces. Un immense champ de travail s'étend sous nos yeux: nous avons à découvrir dans son actualité inaltérée le message du Christ et le sens qu'il prend pour notre époque; nous avons à innover, à inventer un esprit, des méthodes, une pédagogie. À cet égard, les besoins de réflexion et de recherche sont considérables. L'empirisme des praticiens est indispensable, mais il peut avoir courte vue; il lui faut l'appoint d'une réflexion rigoureuse et la contribution de la recherche. Des phénomènes aussi lourds de significations et de conséquences que la sécularisation de la culture, la généralisation de l'indifférence religieuse et de l'incroyance, les conflits de générations, la naissance et le développement des petites communautés chrétiennes, la présentation du message révélé au monde technique exigent la poursuite d'une réflexion plus soutenue que celle que peut offrir une brève session d'étude et réclament une expérience plus vaste que celle d'une seule personne. Ces phénomènes doivent faire l'objet d'une recherche prolongée et d'échanges constants entre praticiens et hommes de science. Il en va de même pour la plupart des questions actuelles que les pasteurs affrontent sans répit et sur lesquelles ils en sont réduits à répondre par des expédients. Chose étrange, quantité de catholiques, si pointilleux sur les structures confessionnelles et si intransigeants dans les discussions, se montrent insensibles à l'état rudimentaire de notre pastorale en milieu étudiant.

Un centre de recherches pastorales

Ces constatations m'amènent à insister sur l'urgence d'une recommandation déjà présentée, au cours de l'automne 1965, par le Conseil de la Fédération des Collèges classiques à l'épiscopat de la province de Québec, afin d'engager des recherches en pastorale du monde scolaire. Tout récemment, à l'automne 1967, le père Jean Bernard, porte-parole des deux commissions (des niveaux secondaire et collégial) des responsables de la pastorale de la FCC, est revenu à la charge; et animé du même sentiment d'urgence, il demande que ces recherches soient entreprises le plus tôt possible. Aux yeux des membres des deux commissions, la poursuite de ces recherches est indispensable pour répondre aux exigences fondamentales de l'éducation de la foi, telles qu'elles ont été définies par le Comité catholique dans les trois premiers règlements. Je me sens en accord

complet avec ces recommandations réalistes, provenant de ceux-là mêmes qui ont la main à la pâte et qui ont du milieu où ils travaillent une connaissance expérimentale.

Enchaînant sur les recommandations précédentes, ce que je suis enclin à proposer, c'est la création d'un centre de recherches pastorales consacrant ses ressources sur le milieu étudiant. Ce centre grouperait, à titre de membres permanents ou associés (employés à temps partiel), des chercheurs et des pasteurs dans l'action, ayant, les uns et les autres à des degrés divers, l'expérience de la pratique pastorale et une large formation en sciences humaines ou en théologie. Le groupe aurait un caractère interdisciplinaire; on y trouverait des théologiens, des sociologues, des spécialistes en psychologie et en science des communications, des éducateurs de carrière travaillant de concert et soucieux de rester en liaison étroite avec le milieu et les courants d'idées qui y circulent. Ils mettraient en commun leurs réflexions sur la culture d'aujourd'hui, sur les besoins spirituels de notre époque, sur le contenu du message évangélique.

La collaboration des praticiens et des chercheurs

Il s'agirait de recueillir l'information sur les idées, la pratique et le foisonnement des expériences déjà en cours dans la province, et de rassembler les praticiens et les chercheurs, fécondant ainsi la réflexion des deux catégories par des échanges et des discussions. Il s'agirait de saisir et de retenir les problèmes apportés par le praticien, de les situer à un niveau plus élevé de science humaine et de théologie, c'est-à-dire dans un contexte plus vaste qui leur confère un sens et de les traduire en termes de recherche scientifique. Ainsi les problèmes réels feraient l'objet d'une étude plus rigoureuse et plus ample qu'à l'heure actuelle, et les chercheurs construiraient leurs thèmes de recherche en respectant les faits et en demeurant dans l'ambiance des situations réelles. Seule une équipe composée de chercheurs et de praticiens, à la fois diversifiée et unie, peut parvenir à établir un dialogue fécond entre les pasteurs et les hommes d'étude. L'économie de ce centre reposerait entièrement sur ce noyau de praticiens et de chercheurs ayant une expérience pastorale, parlant un langage commun, et capables de créer une communication féconde entre la pratique pastorale et la recherche, sans subordonner la première à la seconde et sans diluer les recherches dans les contraintes de l'action immédiate.

Ces considérations sur les structures d'un centre de recherches pastorales posent implicitement la question de son statut. Malgré tout l'intérêt de cette question, sur laquelle on pourrait formuler plusieurs hypothèses, je ne veux pas m'arrêter ici. Qu'il me suffise de faire sur ce point une observation à mes yeux capitale. Par un statut juridique approprié, ce centre devrait pouvoir échapper aux pressions de toute institution éducative ou ecclésiastique. Il est de la plus haute importance d'assurer à ce centre la liberté nécessaire à la recherche et à la pensée novatrice. Un statut d'office serait peut-être l'idéal; c'est-à-dire un organisme doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce statut conférerait aux membres du centre la faculté de dialoguer avec les divers organismes d'éducation et de pastorale, d'étudier les problèmes dans leurs détails et dans leur ensemble, de proposer des réponses aux questions soumises à son attention, de faire participer tous les correspondants à la recherche. Il reste à inventer cette formule qui préserverait l'autonomie du centre et qui favoriserait les liaisons nécessaires. Une institution de ce type me paraît appelée à remplir un rôle de premier plan pour l'avenir du christianisme dans le Québec de demain; un rôle certainement plus fécond que le maintien des structures confessionnelles pour lesquelles de multiples groupes ont dépensé tant d'énergies jusqu'à ce jour.

III

CONCLUSION

EN GUISE de conclusion, il n'est peut-être pas inutile d'évoquer la pensée directrice de cet essai. À Vatican II, l'Église a fait le bilan critique des expériences qu'elle a vécues depuis quelques siècles. Cet inventaire a conduit l'Église à remonter au mystère de ses origines. L'Église, éclairée par la Parole de Dieu qui lui a donné naissance (*la Constitution dogmatique sur la Révélation*), prend une conscience plus vive de sa nature et définit sa raison d'être (*la Constitution dogmatique sur l'Église*). Du même élan, elle s'ouvre à l'œcuménisme (*le Décret sur l'œcuménisme*), au sens missionnaire (*le Décret sur l'Activité missionnaire*), au dialogue et à la collaboration avec les diverses religions (*la Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes*), à la collaboration avec le monde et la société civile (*la Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, la Déclaration sur la liberté religieuse, la Déclaration sur l'Éducation chrétienne*). De ces recherches et de ces cheminements ont surgi l'exigence et l'attente d'une réforme de tout le Peuple de Dieu (*le Décret sur la Charge pastorale des évêques, le Décret sur le Ministère et la vie des prêtres, le Décret sur l'Apostolat des laïcs, le Décret sur la Vie religieuse*). Ainsi apparaît le fil conducteur du Concile: en prenant conscience de sa structure de sacrement et de lieu de rencontre entre Dieu et les hommes, l'Église approfondit sa fidélité au Christ; elle retrouve en profondeur le sens de la mission qu'elle a reçue, la proclamation de l'Évangile, le rapport évangélique avec tous les hommes, chrétiens, croyants et incroyants. L'Église s'ouvre au monde et, comme le Christ, elle se met au service de tous les hommes.

C'est dans ce contexte des rapports entre l'Église et le monde contemporain que se pose le problème — essentiellement missionnaire et pastoral — de la confessionnalité scolaire. Les structures de la confessionnalité traditionnelle ne conviennent plus aux attentes du monde actuel ni aux exigences de l'action pastorale; celles de la confessionnalité tout court, même renouvelée, même allégée du poids accablant des structures de l'ancien régime, n'y répondent plus adéquatement. Le rôle effectif des structures confessionnelles n'a fait que s'amoinrir ces récentes années, et nous assistons à un mouvement (subi et souvent voulu) de « désétablissement » de l'Église au Québec, et ses effets se font sentir dans le domaine de l'éducation comme ailleurs. Par contre, l'exigence d'une éducation de la foi s'est accrue et elle réclame une action plus authentique, moins axée sur les moyens extérieurs (toujours plus ou moins affectés d'un indice de contrainte), plus profondément spirituelle. Ce qui remet au premier plan les tâches missionnaires et pastorales de l'Église. Dans le renversement actuel des perspectives, ce sont elles qui prennent la première place et qui sont remises en pleine lumière. Bien sûr, les tâches pastorales seront insérées dans des structures. Mais il ne me paraît pas prudent d'institutionnaliser trop rapidement et de façon décisive, des projets et des plans encore à l'état d'essai; et, plus important encore, il me paraît capital que ces structures soient ecclésiales et qu'elles attestent réellement la foi dans l'école en lui conférant une « figure » au niveau de la communauté.

Considérés dans cette perspective, les changements de structure — abandon, maintien ou modification de la confessionnalité — appartiennent à l'ordre des moyens et des adaptations extérieures et, à ce titre, ils relèvent des temps et des circonstances. Ce qui importe à l'Église, c'est que la Parole de Dieu soit portée dans le milieu scolaire. Pour que le message du Christ soit entendu, il faut

d'abord trouver des personnes qui lui rendent témoignage. Il faut trouver des éducateurs chrétiens, des prêtres qui soient réellement ce que Dieu et les hommes attendent d'eux, des laïcs qui témoignent réellement de leur foi et qui ont mis leur vie sur elle. Dès lors, — mais dès lors seulement, — la présence du Christ se manifeste parmi les hommes, elle devient parlante. Cette exigence a la priorité sur toute structure; elle est plus importante pour l'éducation de la foi chez les jeunes que toutes les transformations de structure; elle les commande de l'intérieur et leur sert de critère. C'est pourquoi en réponse à l'interrogation posée dans le titre de cet essai, je conclurai que la pastorale a la primauté sur la confessionnalité •

TABLE DES SIGLES

AL: Décret sur l'apostolat des laïcs.
 AM: Décret sur l'activité missionnaire de l'Église.
 DEC: Déclaration sur l'éducation chrétienne.
 DLR: Déclaration sur la liberté religieuse.
 GS: Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps.
 LG: Constitution dogmatique sur l'Église.

RÉFÉRENCES

- ¹ Deuxième Epître aux Corinthiens, 3, 17; Première Epître aux Corinthiens, 12, 4, 7; LG, 12.
- ² GS, 40: 2.
- ³ Epître aux Ephésiens, 4, 11-13.
- ⁴ Yves CONGAR, *Le Concile au jour le jour, troisième session*, Paris, Les Editions du Cerf, 1965, 136-7.
- ⁵ Xavier SEUMOIS, « Une nouvelle approche missionnaire du monde », dans *La nouvelle image de l'Eglise*, Paris, Mame, 1967, 543-s.
- ⁶ AM, 5, 6.
- ⁷ AM, 3.
- ⁸ AM, 4.
- ⁹ AM, 3.
- ¹⁰ GS, 22: 1; 38: 1; AM, 2.
- ¹¹ AM, 5.
- ¹² Cf à ce sujet AM, 6, 7; LG, 17; AL, 2, 3.
- ¹³ Le GUILLOU, *Mission et Unité*, Paris, Les Editions du Cerf, 1960, I, 88.
- ¹⁴ Karl RAHNER, *Mission et Grâce*, 3 vol., Paris, Mame, 1962, I, 31-32.
- ¹⁵ Xavier SEUMOIS, *op. cit.* p. 471, 472.
- ¹⁶ LG, 1.
- ¹⁷ GS, 3: 1.
- ¹⁸ Xavier SEUMOIS, *op. cit.* 472-3.
- ¹⁹ GS, 42: 2.
- ²⁰ LG, 1.
- ²¹ LG, 3.
- ²² LG, 1.
- ²³ II Cor., 5, 19.
- ²⁴ Jn, 3: 16; 16: 33.
- ²⁵ Jn, 12: 47.
- ²⁶ Jn, 3: 17; 11: 52.
- ²⁷ Jn, 10: 28.
- ²⁸ Edward Schillebeeckx, « Foi chrétienne et attente terrestre » dans *L'Eglise dans le monde de ce temps*, Paris, Mame, 1967, 145.
- ²⁹ Roger MEHL cité dans Le Guillou, *Mission et Unité*, I, 88.
- ³⁰ Yves CONGAR, *Le Concile au jour le jour, 3e session*, Paris, Les Editions du Cerf, 1965, 171.
- ³¹ GS, 43: 1.
- ³² GS, 43: 1-5.
- ³³ GS, 44.
- ³⁴ GS, 44.
- ³⁵ Yves CONGAR, *op. cit.*, 171-5.
- ³⁶ GS, 43: 1; AM, 12.
- ³⁷ AM, 2, 6.

- 38 AM, 6.
39 AM, 6.
40 AM, 6.
41 AM, 6.
42 AM, 36, 37, 38, 39, 40, 41.
43 AL, 11; LG, 35; GS, 47-52.
44 AM, 10, 12.
45 AM, 3, 11.
46 AM, 12.
47 AM, 9.
48 GS, 44: 2.
49 J. M. Gonzalez RUIZ, « L'Eglise et l'affirmation de l'homme », dans *La Nouvelle Image de l'Eglise*, 476.
50 DEC, 5.
51 DEC, préambule.
52 DEC, 7.
53 DEC, 4.
54 DEC, 2.
55 DEC, 7.
56 *Code de Droit canonique*, canon 1375.
57 GS, 42: 2.
58 Dec, 8.
59 Yves CONGAR. *Le Concile au jour le jour, 4e session*, Paris, Les Editions du Cerf, 1966, 76.
60 Karl RAHNER, « A la recherche d'un « abrégé » de la foi chrétienne. *Concilium*, no 23, 71.
61 LG, 37.
62 DLR, 10.
63 DLR, 2.
64 GS, 62: 1-7.
65 M.-Dominique CHENU, « Les Signes des temps » dans *L'Eglise dans le monde de ce temps*, 99.
66 Consulter sur le sujet Karl RAHNER, *Vivre et croire aujourd'hui*, Paris, Desclée de Brouwer, 1967, 51-60.
67 GS, 40: 3.
68 Karl RAHNER, op. cit., 52.
69 *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement*, 3e partie: L'Administration de l'enseignement, 4, n° 89.
70 Gilles-M. BÉLANGER, « L'Eglise dans l'école nouvelle », *Communauté chrétienne*, 30, 440.
71 Edward Schil'ebecckx, op. cit. 148-ss.
72 GS, 43: 1; 36:2.
72a M.-Dominique CHENU, op. cit., 101.
73 M.-Dominique CHENU, op. cit., 109.
74 M.-Dominique CHENU, op. cit., 110.
75 LG, 2.
76 GS, 40, 44.
77 GS, 42: 2; 45:1.
78 DEC, préambule.
79 DEC, préambule.
80 Tome 4, nos 108, 110, 111, 129-140.
81 Op. cit., n° 48.
82 Les règlements du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education ont paru en supplément dans *Hebdo-éducation*, 3e année, n° 44, du 16-6-67. Ils furent approuvés par les arrêtés en Conseil 1481 et 1482 en date du 2 juin 1967.
83 R. 1, art. 2.
84 R. 2, art. 2.
85 R. 2, art. 2.
86 R. 2, art. 2.
87 R. 2, art. 6.
88 R. 3, art. 1.
89 R. 1, préambule.
90 R. 2, art. 2.
91 Karl RAHNER, *Mission et Grâce*, I, 50.
92 Cf. notamment AM, 21.
93 GS, 43: 5.